



HERVÉ CANAUD

Le portrait du Journal du Palais

Rallumer les étoiles

Directrice de recherche émérite à l'institut Utinam / Osu-Theta à Besançon, Annie Robin a reçu le 15 octobre la médaille François-Dominique Arago de l'Académie des Sciences pour ses contributions exceptionnelles dans le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique. *Page 16*

Géochanvre, bientôt à l'ère « industrielle »

Lauréate de la 6^e relève de l'appel à projets « Première usine » porté par France 2030, la GreenTech icaunaise a validé 6M€ d'aides de l'État pour la construction d'une unité de transformation des fibres chanvrières. *Page 5*

Marina Ferrari rassure les départements

En visite à Dijon le 29 octobre, Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme, a assisté à la commission « Tourisme » de Départements de France, présidée par François Sauvadet. *Page 8*

4 pages d'annonces légales

Lire les pages 11 à 14

Un SOS Villages d'Enfants bientôt à Besançon



JDP

Lundi 21 octobre, en conférence de presse, le département du Doubs actait le futur de l'ancien haras national de Besançon. En 2026, il accueillera 50 enfants, frères et sœurs sans protection parentale, au sein d'un SOS Villages d'Enfants

de 11 maisons. Coût de la réhabilitation du site : 10 M€.

Le sujet de l'enfance est « le cheval de bataille du département et là, on fait revivre un site emblématique par une priorité de notre collectivité : c'est formidable ! », s'enthousiasme

Christine Bouquin, présidente du département du Doubs. Les enfants bénéficieront de l'accompagnement au quotidien d'une équipe composée d'environ quarante professionnels salariés de l'association SOS Villages d'Enfants. « Il y a là

un vrai enjeu au regard du nombre grandissant d'enfants placés dans le département », appuie Christine Bouquin. Le Doubs compte actuellement 1.900 enfants placés.

Page 7

Paul Mourier : « Se parler en confiance »

À l'occasion de sa prise de fonction, le nouveau préfet de la Côte-d'Or et de la région BFC Paul Mourier, ancien préfet de la Lozère (2005-2007), du Cantal (2007-2010) et du Var (2010-2012) a répondu aux questions de la presse. Action de l'État, relations avec les collectivités locales, avec le monde économique... Ce proche de Michel

Barnier, qui fête à Dijon sa quatrième prise de fonction territoriale, « discret sur sa vie privée », mais qui avoue un lien avec la nature et se réjouit déjà de randonnées en forêts dans la région, veut prendre le temps de comprendre la BFC en rencontrant les acteurs.

Page 9

Une nouvelle directrice régionale pour EDF. *Page 6*



**BATISSEURS
BOURGUIGNONS**

La maison passion

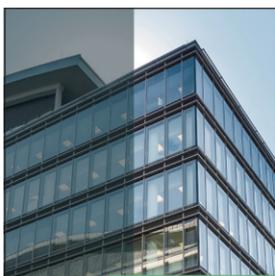
N°1 RÉGIONAL



**CONSTRUCTEUR
DE MAISONS
INDIVIDUELLES**

03 80 53 96 96

R 28302 - 4940 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

**IMPACT
PROPERTY**

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE
POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

L'industrie aéronautique et spatiale



L'usage des réseaux sociaux pour s'informer



L'économie mondiale



baromètre

Industrie française et export

Selon les chiffres publiés par la Direction générale des douanes et droits indirects, la balance commerciale (différence entre la valeur des exportations et celle des importations) de la France, bien que négative, poursuit son amélioration. Cette année, l'industrie aéronautique et spatiale est le secteur qui rapporte le plus à l'économie française, avec 29,4 Mds€ d'excédents commerciaux de septembre 2023 à août 2024. En deuxième position, on trouve l'industrie de la chimie, parfums et cosmétiques, qui affiche un solde positif de 20,1 Mds€. Les produits agricoles et agroalimentaires ont dégagé un excédent de 6,5 Mds€. On note que ce secteur est porté par l'industrie des boissons (en particulier le secteur des vins et spiritueux), dont les exportations sur la période se sont chiffrées à près de 20 Mds€, pour un excédent commercial de près de 15 Mds€.

La place des réseaux sociaux dans l'information

Si la majorité des Français s'informe encore au travers de la télévision (65% selon une étude menée entre avril 2023 et mars 2024 par YouGov au niveau national), les réseaux sociaux occupent une place grandissante dans l'accès à l'information ces dernières années. Cette tendance s'observe surtout pour les plus jeunes générations, notamment la génération Z (personnes nées entre 1997 et 2006), qui utilise ainsi la télévision et les réseaux sociaux dans des proportions similaires pour s'informer (35% pour les réseaux sociaux contre 39% pour la télévision). Plus la génération est ancienne, plus la part des réseaux sociaux s'affaiblit : seuls 31% des milléniaux (nés entre 1981 et 1996) et 22% de la génération X (1965-1980) interrogés affirment ainsi les utiliser pour s'informer.

L'économie mondiale en 2025

Dans ses dernières prévisions publiées en octobre, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, bien qu'insuffisante à court et à moyen terme selon elle. L'institution financière prévoit une croissance du PIB mondial d'environ 3% par an en 2024 et en 2025. Si la croissance reste constante à l'échelle mondiale, les dynamiques sous-jacentes révèlent d'importants changements à la fois sectoriels et régionaux. Le FMI a également mis l'accent sur l'incertitude élevée, les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les élections à venir, qui affectent la stabilité économique. Selon ces prévisions, l'économie française devrait rester stable, avec une croissance attendue à 1,1% en 2024 et en 2025 (comme en 2023).

Accompagner les communes dans la gestion des cimetières, c'est la mission que s'est confiée le groupe Elabor à Messigny-et-Vantoux qui fête aujourd'hui ses 35 ans.



Avec Elabor, la gestion des cimetières n'est plus un chemin de croix

Tout a commencé autour d'un match de football, dans les années 80. Gilles Bordes est alors topographe et un comparse de football, également maire, lui demande de cartographier le cimetière de sa commune. L'objectif : la gestion du cimetière, une bête noire pour les élus des petites communes qui engagent de facto leur responsabilité pénale : « En cas d'accident, si une sépulture est endommagée, explique Clément Bordes, directeur commercial et fils du créateur, la responsabilité du maire est engagée et, en parallèle, les communes doivent respecter le droit d'inhumation et n'ont pas le droit d'intervenir comme elles le veulent sur une sépulture ». Une législation kafkaïenne donc, à laquelle, comme toujours, l'administration répond par une procédure... toute aussi kafkaïenne. C'est donc pour guider les municipalités que le groupe Elabor, s'est développé sur les

activités de bureaux d'études géographiques, en particulier en matière de réseaux (fluides, énergies, télécoms...) et de cadastre, mêlant informatique et géographie (la géomatique) et s'est, depuis 1992, spécialisé dans la gestion des cimetières. En jeu, le manque de places dans les cimetières français (au nombre de 45.000) mais aussi la gestion des tombes abandonnées, notamment leur destruction, appelée relevage, qui ne peut être autorisé que par les descendants, à condition, bien entendu de les retrouver, et l'aménagement du territoire, aussi confiné et spécifique est-il. Pour ce faire, le groupe officie du début à la fin, grâce notamment à un service juridique à Messigny-et-Vantoux, un service de travaux installé à Bordeaux, des délégués régionaux dans toute la France.

5.000 CIMETIÈRES RÉPERTORIÉS

35 ans plus tard, le groupe, qui emploie 70 salariés et réalise un

chiffre d'affaires de 5 à 7 M€ selon les années est leader dans son domaine. À son actif, 5.000 cimetières cartographiés dans toute la France et les DOM-TOM. L'occasion aussi d'envisager le cimetière de demain, le cimetière 2.0 à travers un site internet : Cimetières-de-France.fr qui répertorie l'identité de l'ensemble des défunts qui reposent aux cimetières dans lesquels les professionnels du groupe ont officié : « Le projet vise à faciliter les échanges d'information entre les collectivités gestionnaires, les familles et les professionnels du funéraire », explique Clément Bordes. Un répertoire accessible à tous qui permet de retrouver, à partir du simple nom ou par une recherche avancée, un proche dans l'un des cimetières répertoriés. De quoi, peut-être, renouer avec ses racines...

Antoine Gavroy

Ils bougent.



UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR LA TOISON D'OR. Solène Jourde est nommée à la direction du centre commercial dijonnais Toison d'Or, un des sites du Groupe Unibail-Rodamco-Westfield, qui accueille plus de huit millions de visiteurs. Diplômée en 2021 d'un master programme grandes écoles à l'ESC Clermont-Ferrand, Solène Jourde intègre le groupe Mercialis où elle occupe le poste d'adjointe à la direction des centres Espace Anjou et Tours la Riche, dans le département du Maine-et-Loire. En 2023, elle prend la direction du centre galerie Chateaufarine à Besançon.



UN ÉTOILÉ EN CUISINE DE LA CLOCHE. Laurent Peugeot (dont le restaurant Le Charlemagne à Pernand-Vergelesse, cédé en 2024 à son second, avait obtenu une étoile Michelin en 2006) rejoint l'hôtel-restaurant La Cloche à Dijon, où il signe la nouvelle carte et accompagne le travail de la brigade. Natif de Saône-et-Loire, Laurent Peugeot a débuté sa carrière en tant qu'apprenti chez Jean-Pierre Senelet au restaurant L'Écusson aux côtés de Roland Chanliaud (Le Jardin des remparts à Beaune) et de Jacques Lameloise (Maison Lameloise *** à Chagny). Après des expériences à Tokyo, Bangkok et Singapour, il est de retour en Bourgogne en 2001 et devient propriétaire et chef du restaurant gastronomique Le Charlemagne. Laurent Peugeot a été le « meilleur jeune chef de l'année » par le magazine Le Chef en 2007 et a reçu le Trophée de l'innovation par le Gault & Millau en 2014.

UN NOUVEAU DUO À LA TÊTE DE LA BGE NIÈVRE YONNE.

Cyril Aubry et Jean-Luc Klein, respectivement directeur et président, dirigent dorénavant la BGE Nièvre Yonne, l'association membre du réseau national des BGE qui accompagne les porteurs de projets vers la création/reprise d'entreprise. En 2023, ce sont 1.350 personnes qui ont été suivies par la BGE Nièvre Yonne.

décideurs

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS, RENDEZ-VOUS AU

3^{ème}
édition



SALON DE LA PRÉVENTION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SÉCURITÉ

SÛRETÉ

CYBER-PROTECTION

Qualité de vie
au travail et
Prévention
des risques

Sûreté et
sécurité
des biens

Cybersécurité

Environnement

Sécurité des
flux financiers

Sécurité juridique
et réglementaire



Jeudi 21 novembre
de 14h à 19h

Vendredi 22 novembre
de 9h à 18h

📍 ParcExpo70 - Vesoul / Entrée gratuite

www.salon-prevention.fr

Un événement organisé par :



LE POUVOIR DE VOUS ACCOMPAGNER



ENTREPRISES

Décrocher un emploi et renforcer le lien école-entreprise

Doubs. Mi-octobre, 31 institutions et entreprises suisses et françaises issues de domaines aussi variés que ceux du luxe, de l'horlogerie, du transport, de la santé, de la défense ou de la transition écologique avaient fait le déplacement à Besançon pour rencontrer les élèves ingénieurs de Supmicrotech, lors du forum Entreprises organisé par l'établissement.



Pour sa trentième édition, le forum Entreprises de l'école d'ingénieurs Supmicrotech Ensmm de Besançon accueillait 31 établissements et institutions, venus rencontrer les élèves, les seuls en France spécialisés dans le domaine des microtechniques, pour les recruter en stage ou en emploi. « La première édition de ces rencontres est née en 2011, suite aux marques d'intérêt des entreprises locales et suisses pour les profils de nos élèves. Depuis, la formule est montée en puissance. Nous sommes passés d'une dizaine d'entreprises la première année à 27 aujourd'hui, avec 48 % de sociétés de la région BFC et 33 % hors de nos frontières (dont 19 % de Suisse), développe Karim Haouchine, responsable coopération industrielles et secrétaire général de la fondation Supmicrotech. Cette mobilisation démontre les perspectives qu'offrent les activités d'ingénierie en mécanique et microtechniques qui permettent le développement des systèmes complexes et des microsystèmes intelligents, incontournables pour l'industrie du futur. Dans le détail, 26 % des entreprises présentes travaillent dans le luxe, l'hor-

logerie et les microtechniques, 22 % dans la métallurgie, 19 % dans l'ingénierie, 11 % dans le transport, 7 % dans l'énergie, 7 % dans le médical et 4 % dans la sécurité défense ». Ce rendez-vous annuel phare offre aux élèves un espace d'échange privilégié avec les entreprises. Ce sont ainsi 500 étudiants présents à cette journée unique.

SIGNER DES PARTENARIATS ÉCOLE-ENTREPRISE

Côté entreprises, l'objectif est de capter des profils, récolter des CV... « Nous avons beaucoup de collaborateurs qui sont d'anciens élèves de Supmicrotech. Entre 30 à 40 % de nos recrutements passent par cette école notamment sur le terrain de la maroquinerie pour le développement de pièces mécaniques pour les fermoirs de nos sacs et sur celui de plus évident de l'horlogerie », explique Matthieu Fredon, campus manager chez Louis Vuitton, entreprise du luxe présente pour la deuxième fois sur ce forum et qui envisage de signer un partenariat avec l'école. Un lien plus étroit avec Supmicrotech que Grupo Antolin a déjà tissé depuis plusieurs années : « Nous sommes devenus partenaire pour être dans une dynamique gagnant-gagnant, pour attirer des jeunes issus de bonnes formations. C'est aussi un moyen de remédier à nos

difficultés de recrutement en dénichant les profils adéquats en lien avec nos métiers assez techniques de la filière automobile ». « Il a une part importante de recrutements sur cette journée qu'il s'agisse d'offre de stages pour février 2025 ou d'emploi. Pour notre école, c'est aussi l'occasion de présenter aux entreprises toutes les potentialités de l'établissement en termes de formation et de recherche, appuie Karim Haouchine. Cela nous permet également de formaliser des partenariats contractualisant un ensemble d'actions sur toute l'année : visite d'entreprise, atelier RH sur les savoir-être, conférences techniques abordant des cas réels et pratiques, accompagnement au développement R&D et à l'amélioration de la compétitivité à travers le dispositif de la Plateforme Partenariale de l'école, qui met à disposition de l'entreprise partenaire une équipe projet composée d'étudiants de dernière année sur un semestre, ainsi que les équipements scientifiques de l'établissement... Cet accompagnement peut s'inscrire sur le temps long avec la mise en place d'une chaire industrielle sous tutelle de l'Institut Femto-ST, l'un des plus importants laboratoires de recherche publique français en sciences pour l'ingénieur et en physique appliquée ».

Frédéric Chevalier



Présent sur le Forum Entreprise de Supmicrotech, Louis Vuitton recherche notamment à recruter des profils pour le développement des pièces mécaniques de ses fermoirs en maroquinerie. Crédit : JDP



La 13^e édition du forum Entreprises de Supmicrotech accueillait 500 élèves ingénieurs et 31 institutions et entreprises, des chiffres en progression constante depuis la création de l'événement en 2011. Crédit : JDP.

Business Industries

Un Salon industriel & Des Rendez-vous d'affaires organisés **DIJON**

4^{ème} ÉDITION

20 & 21 NOVEMBRE 2024 - Parc des expositions de Dijon

2 JOURS DÉDIÉS À L'INDUSTRIE

- ◆ 200 exposants / sous-traitants
- ◆ Une convention d'affaires avec des acheteurs invités
- ◆ Un forum emploi avec 2 jours de job dating
- ◆ Des technologies de pointe en action : workshop, ateliers, démonstrations machines, animations, etc.
- ◆ Un plateau TV avec des interventions d'experts pour traiter les grands enjeux industriels actuels et futurs



CRÉEZ GRATUITEMENT VOTRE BADGE VISITEUR

www.businessindustries-dijon.com

www.businessindustries-dijon.com

Suivez-nous sur :

Yonne. Lauréate de la 6^e relève de l'appel à projets « Première usine » porté par France 2030, la GreenTech icaunaise a validé 6M€ d'aides de l'État pour la construction d'une unité de transformation des fibres chanvrières.

Géochanvre, bientôt à l'ère « industrielle »



A Frangey, entre Lézennes et Pacy-sur-Armançon, la reconversion industrielle de l'ancien site stratégique du cimentier Lafarge constitue un modèle du genre. Il y a dix ans, Géochanvre implantait au cœur du Tonnerrois un atelier de pré-industrialisation destiné à transformer les pailles et fibres issues de la production locale de chanvre en toiles végétales, développant en parallèle plusieurs brevets internationaux pour sa technologie. « Sans adjuvant » et « utilisant uniquement de l'eau sous pression », « ce concept innovant est non seulement écologique, mais il garantit également une qualité supérieure des produits », précise France 2030.

Créée par Frédéric Roure, la start-up industrielle a été sélectionnée aux côtés de 11 autres lauréats, dont le Belfortain Mincatec Energy et son programme Bertholdi V3 visant à stocker l'hydrogène, lors de la 6^e relève de l'appel à projets « Première usine ». Dans le cadre d'un programme d'investissements chiffré à 24 M€, scindé en trois phases, Géochanvre ambitionne de faire sortir de terre, dès 2026, une unité de transformation et de production de



De gauche à droite, Frédéric Roure, fondateur de Géochanvre, José Ménard, maire de Lézennes, Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Thierry Cadeville, président de la CCI de l'Yonne lors de la présentation du projet de construction d'usine. La ligne de production actuelle des toiles 100 % végétales. Crédit : JDP.

fibres végétales d'une superficie de 2.000 à 2.500 m². La greentech s'est vue octroyer un soutien financier de 6 M€ « dont 3,6 M€ de l'État et 2,4 M€ d'avances remboursables », a précisé le préfet de l'Yonne, Pascal Jan.

CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE

Fortement engagée dans la transition écologique et l'économie

sociale et solidaire sur le territoire, Géochanvre entend soutenir, en amont, les agriculteurs régionaux dans la constitution et la consolidation de la filière chanvrière, identifiée comme un secteur porteur. « Nous souhaitons accompagner les producteurs en leur proposant des engagements pluriannuels pour

leur garantir des prix d'achat attractifs », a souligné son fondateur. Portée par l'engouement pour les matériaux biosourcés, l'entreprise qui emploie déjà une quinzaine de collaborateurs table sur un chiffre d'affaires multiplié par six dans les huit prochaines années tandis que la production annuelle pourrait

atteindre les 20 millions de m² de toiles végétales. Se substituant aux plastiques à usage unique, les biotextiles conçus dans l'Yonne sont utilisés dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, le bâtiment, l'emballage ou les travaux publics..

Stéphane Bourdier

Doubs. Pour accompagner son développement l'agence Cushman & Wakefield de Besançon a récemment déménagé dans de nouveaux locaux à Châtillon-le-Duc.

Cushman & Wakefield poursuit son développement à Besançon



Dijonnais d'origine, Fabrice Lebreuil, consultant associé chez Cushman & Wakefield a repris il y a 11 ans le marché de l'immobilier d'entreprise bisontin. « Nous sommes trois associés à la tête de l'entreprise suite au rachat en 2008, sous licence de marque Cushman & Wakefield, de la société dijonnaise Segerinvest née en 1991 et détenu par notre ancien patron. Nous sommes présents sur trois territoires principaux : Dijon, Chalon-sur-Saône et Besançon, avec des incursions sur Dole et Beaune. Conseil en immobilier d'entreprise, nous intervenons sur quatre métiers principaux : la transaction, la gestion locative, le syndicat de copropriété sur immeubles professionnels et l'expertise immobilière, explique Fabrice Lebreuil. Quand je



Fabrice Lebreuil, consultant associé chez Cushman & Wakefield au sein de l'agence bisontine implantée dans ses nouveaux locaux à Châtillon-le-Duc. Crédit : Jdp.

suis arrivé sur Besançon, nous avons décidé de développer la gestion locative et l'activité de syndicat. Très vite nous avons commencé à nous sentir à l'étroit dans les 27 m² de nos locaux achetés en 2018 rue Lafayette ». Le

développement du portefeuille s'accompagne ainsi de l'embauche d'une nouvelle conseillère, Julie Blanc, et du déménagement dans des locaux neufs de 100 m² à Châtillon-le-Duc. « Ce bâtiment apporte une vraie souplesse pour accueillir nos

clients et dispose d'une salle de grande taille pour nos assemblées générales et nos réunions de syndicat. C'est un des premiers bâtiments sur Besançon avec le label RT 2020 qui garantit un confort en inter-saison et un budget maîtrisé au niveau des charges. Produit simple et fonctionnel, il nous offre également une soupape pour un développement futur de nos activités notamment du côté de la Suisse », précise Fabrice Lebreuil qui qualifie l'évolution de son entreprise de « mesurée mais réelle » avec notamment une très bonne année 2024 où « le travail de fond et la fidélisation ont porté leurs fruits ». Il qualifie par ailleurs le marché de l'immobilier d'entreprise bisontin de « relativement sain, peu offreur et raisonnable » et qui contrairement à une idée reçue est « plus cher que celui de Dijon ».

Frédéric Chevalier

Région BFC

L'EFS BFC, ACTEUR CLÉ DU SOIN DANS LA RÉGION. Fondée à partir des travaux de deux chercheurs issus de l'EFS Bourgogne Franche-Comté, la start-up bisontine Advessa a développé un biomédicament permettant de cibler les leucémies aiguës myéloïdes (LAM). Un essai clinique de phase I a été approuvé par les autorités européennes, marquant une étape cruciale dans le développement de ce traitement. La LAM est une maladie agressive de la moelle osseuse diagnostiquée chez 5.000 personnes chaque année en France. Ces patients sont actuellement traités en première intention par des chimiothérapies intensives, qui détruisent à la fois les cellules cancéreuses et les cellules saines. Une autre alternative thérapeutique est la greffe de moelle osseuse pour les patients éligibles, qui sont peu nombreux. Cependant, à cinq ans post traitement, plus de 80 % des patients traités rechutent et se trouvent en impasse thérapeutique. Faute de traitement efficace, ce nouveau traitement par cellules CAR-T, lymphocytes T génétiquement modifiées pour cibler la molécule IL-1RAP, une molécule exprimée par les cellules leucémiques, représente un réel espoir pour les patients atteints de LAM, pouvant conduire potentiellement à une rémission durable, voire la guérison. Les deux chercheurs à l'origine du projet d'Advessa, fruit de dix ans de travail, sont les docteurs Marina Deschamps et Christophe Ferrand. Leurs travaux ont été déclarés avancée majeure de l'Inserm en 2019, et ils ont reçu le prix national 2019 de la Société française d'hématologie (SFH).

en bref

Région BFC. « Décarbonation, réindustrialisation, emploi » : Carmen Munoz-Dormoy, nouvelle directrice à l'action régionale du groupe EDF, a présenté mardi 29 octobre sa feuille de route.

« Je compte m'impliquer auprès des acteurs de la région »

Dijon
Experte et engagée, ainsi apparaît Carmen Munoz-Dormoy lors de la conférence de presse au cours de laquelle la nouvelle directrice à l'action régionale du groupe EDF a dévoilé le triptyque qui soutient sa feuille de route : décarbonation, réindustrialisation et emploi.

Sur le premier point, Carmen Munoz-Dormoy ne manque pas de rappeler sa formation d'ingénieure : c'est donc avec pragmatisme scientifique que cette lectrice depuis l'origine des rapports du GIEC sur le changement climatique va poursuivre les efforts de ses prédécesseurs quant à la décarbonation des usages dans un contexte d'urgence : « *On ne va pas assez vite dans la décarbonation, mais pour les chercheurs ce n'est pas une surprise ; les trajectoires de décarbonation (des pays, Ndlr), ne sont pas à la hauteur des enjeux* ». Pour Carmen Munoz-Dormoy, la décarbonation - « *un axe très fort, assure-t-elle, de mon engagement* » a de



Carmen Munoz-Dormoy est diplômée de CentraleSupélec (promotion 1992). Crédit : JDP.

grandes latitudes pour s'exercer en BFC où sur 86 TWh d'énergie finale consommée (chiffre 2021), seulement 23,5% est d'origine électrique. La région produisait à cette même date 11,8 TWh d'énergie renouvelable, dont 3,31 TWh électrique issus de l'hydraulique, de l'éolien ou du photovoltaïque et 7,4 TWh issus de la biomasse bois (dont le chauffage bois chez les particuliers). « *Il y a entre 55 et 58 TWh à décarboner* », conclut Carmen Munoz-Dormoy. La bonne nouvelle est que l'électrification des

usages a des effets immédiats puisque l'électricité produite en France est à 99% décarbonée grâce aux EnR et au nucléaire ; elle s'accompagne aussi d'une diminution de la consommation en énergie finale grâce à la meilleure efficacité thermique des dispositifs fonctionnant à l'électricité. « *Un kwh d'une chaudière gaz produit 0,80 kwh thermique, détaille Carmen Munoz-Dormoy. Un kwh électrique d'une pompe à chaleur se transforme en 4 kwh thermique en moyenne.* » La trajectoire nette 0 émission de carbone ne sera donc envisageable qu'à condition d'une électrification « *massive* » des usages, allant jusqu'à 65% de l'énergie consommée suivant les pays.

IMPACT DU NUCLÉAIRE

Sur la réindustrialisation, la nouvelle directrice à l'action régionale se réjouit que la BFC « *est un énorme fournisseur de la supply chain du nucléaire* », grâce aux sites de Montbard, Le Creusot, Saint-Marcel (Framatome) et Arabelle Solutions ans

le territoire de Belfort, dont les activités vont être multipliées par « *trois voire quatre* » pour faire face à la seule demande du marché français (notamment les cuves et turbines des six EPR annoncés par Emmanuel Macron en 2022). Une électricité française abondante, décarbonée et plus économique, couplée à un bassin industriel et l'expertise de la région BFC sont à ce titre facteurs d'attractivité selon Carmen Munoz-Dormoy qui l'assure : « *Je compte m'impliquer auprès des acteurs de la région dans la politique d'attractivité des industries.* »

Sur le plan de l'emploi enfin, le groupe EDF (7.500 collaborateurs en BFC) prévoit entre 400 et 600 embauches par an à horizon dix ans, dont 30% sur les métiers de l'ingénieur, 50% de techniciens issus de bac +3, le reste en métiers d'exécution (CAP, Bac Pro), en recrutement endogène et exogène.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or

COUP D'ENVOI DES TRAVAUX DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LABERGEMENT-LÈS-SEURRE. La Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies, GEG EneR et la commune de Labergement-lès-Seurre ont officiellement donné le coup d'envoi des travaux du parc photovoltaïque des Grandes Terres sur un ancien site de concassage (terrain non cultivable). Propriétaire du terrain, la commune souhaitait développer une centrale photovoltaïque au sol afin d'entrer dans la transition énergétique et générer également des recettes pour les collectivités (commune, communauté de communes, conseil départemental) grâce au loyer, à la fiscalité et aux retombées de l'investissement, la commune de Labergement-lès-Seurre détenant 10% de parts dans la société dédiée au projet. 8.112 panneaux solaires installés sur 5 hectares, soit une puissance totale de 4,9 MWC produiront environ 5,7 GWh d'énergie électrique correspondant à la consommation annuelle de 1.420 foyers (hors chauffage). Cette installation permet également d'éviter l'émission de plus de 1.550 tonnes de CO₂. Commencés début septembre, les travaux se poursuivront jusqu'à l'été 2025. Ils consistent principalement à la préparation du terrain, à l'installation des modules photovoltaïques, au raccordement et à la sécurisation du site, à la charge des entreprises Eiffage et Pelichet TP.

en bref



DRONE EXPERTISE CENTRE



FG.
FABRICE
GILLOTTE

CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ À :

Julien Gillotte
julien@fabricegillotte.com
07 86 18 76 63

www.fabricegillotte.com

COLLECTIVITÉS

Un SOS Village d'Enfants sur le site du haras de Besançon

Doubs. Lundi 21 octobre, en conférence de presse, le département du Doubs actait le futur de l'ancien haras national de Besançon. En 2026, il accueillera 50 enfants, frères et sœurs sans protection parentale, au sein d'un village de 11 maisons. Coût de la réhabilitation du site : 10 M€.



Les haras nationaux et leurs chevaux comtois avaient quittés officiellement les lieux en 2022, le site, propriété du département du Doubs était en attente d'une nouvelle destination. « Nous nous sommes très tôt posé la question de comment réhabiliter ce site exceptionnel du patrimoine bisontin. Nous avons imaginé beaucoup de chose : un endroit pour le monde du handicap, pour l'apprentissage, pour les associations culturelles... Cela s'est malheureusement traduit par des désistements. Mais je n'ai jamais voulu renoncer, ni me résigner à céder ce lieu unique », raconte Christine Bouquin, présidente du département du Doubs. La solution va venir en 2021, lors d'une visite d'un SOS Village d'Enfants à Marange-Silvange en Moselle. « Quand j'ai découvert ces petites maisons réunissant deux à trois fratries d'enfants orphelins ou placés sur décision de justice au sein d'un village leur offrant un cadre de vie familial et l'assurance d'une relation affective et éducative stable auprès d'un éducateur (mère ou père SOS), je me suis dit que c'était cela qu'il fallait faire pour le haras ». Le projet coche en effet bien des cases. Le sujet de l'enfance est « le cheval de bataille du département et là, on fait revivre un site emblématique par une priorité de notre collectivité : c'est formidable ! », s'enthousiasme la présidente qui s'empresse de rassurer : « Ce n'est pas un caprice d'élu, mais bien une conviction qu'au cœur de cet ancien haras, les enfants trouveront la quiétude dont ils ont besoin. Sur ce site ouvert de 1,8 hectare, riche d'un magnifique parc arboré, propice à faire galoper leur imagination, ils puiseront les ressources nécessaires pour les amener plus loin. Je me souviens d'ailleurs, que le dernier directeur du haras avait une grande fratrie qui vivait dans ses murs. Il sera peut-être possible de travailler avec le monde équin dans le futur village, pour rappeler la belle histoire des lieux. » L'objectif du projet est d'offrir un cadre de vie familial à une cinquantaine d'enfants, qui bénéficieront de l'accompagnement au quotidien d'une équipe composée d'environ quarante professionnels sala-

riés de l'association SOS Villages d'Enfants : éducateurs, psychologues, pères et mères SOS (présents par période de trois semaines consécutives 24h/24 en alternance avec des repos de sept à dix jours), aides familiales. « Il y a là un vrai enjeu au regard du nombre grandissant d'enfants placés dans le département », appuie Christine Bouquin. Le Doubs compte ainsi 1.900 enfants placés, dont 484 auprès d'assistants familiaux, 113 dans des Maison d'enfants à caractère social (Mecs), auxquels s'ajoutent les foyers de jeunes travailleurs.

UN SECOND VILLAGE À L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

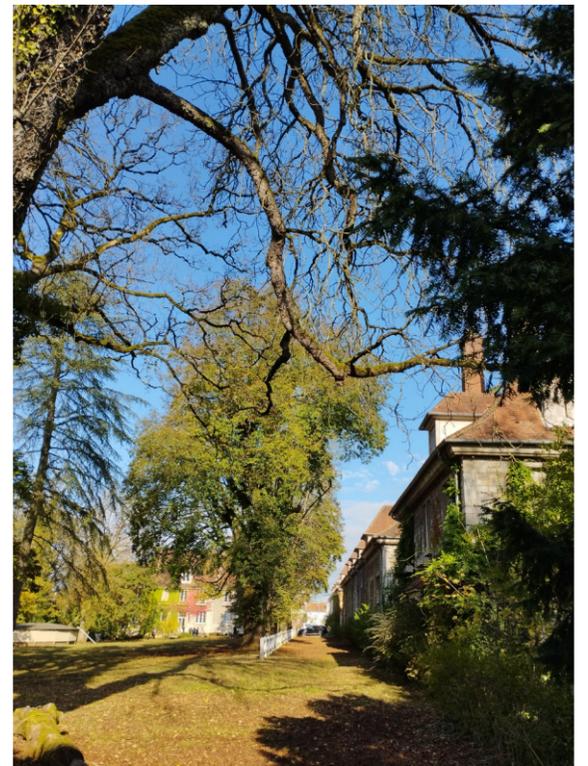
Concrètement, le village du haras se composera neuf maisons familiales pouvant accueillir quatre à six frères et sœurs avec une pièce pour la vie commune et des chambres. « Elles prendront place au niveau de l'actuelle maison du directeur, des anciennes forges et des écuries sud. À cela s'ajoutera, en remplacement de la conciergerie, une maison des familles dédiée aux rencontres avec les membres de la famille et toujours dans les écuries

un service d'accueil familial immédiat (Safi) et un espace de transition pour accompagner les enfants de plus de 16 ans vers l'autonomie. Le site, situé à proximité immédiate du centre-

ville, d'écoles et de lycées a vocation à être ouvert vers l'extérieur. L'aire de jeux sera ainsi ouverte au public », développe Valérie Bonazzi, directrice territoire Est de SOS Villages d'Enfants et chef de projets du développement des nouveaux villages, tout en avouant que « la réhabilitation, c'est une première et un challenge pour notre association plus habituée à la construction sur terrain nu ». D'ex nihilo il sera également question pour SOS Villages d'Enfants dans le Doubs, car le projet du haras n'est pas le seul que le département met en chantier. « Dans le cadre de notre plan d'actions en faveur de la protection de l'enfance 2024-2027, nous avons également déposé un permis de construire sur un terrain agricole de la commune de l'Isle-sur-le-Doubs. Là encore une cinquantaine d'enfants sont attendus dans le futur village de 11 maisons », dévoile Christine Bouquin. Côté financement, la réhabilitation du haras de Besançon,



Valérie Bonazzi, directrice territoire Est de SOS Villages d'Enfants et Christine Bouquin, présidente du département du Doubs. Crédit : JDP.



réalisée par l'association SOS Villages d'Enfants, avec conservation des arbres, des murs extérieurs, des deux chevaux sculptés à l'entrée du domaine et de l'appellation « haras national », coûtera un peu plus de 10 M€. Le département qui restera propriétaire du site apportera 3 M€ de subventions. Sur le terrain de l'Isle-sur-le-Doubs acheté par la commune à un agriculteur et revendu pour 1€ symbolique à l'association, les coûts de construction s'élèveront un peu

moins de 10 M€ avec 1 M€ de subventions départementales. Pour les deux sites, la collectivité prendra en charge les frais annuels de fonctionnement, au titre de l'aide sociale à l'enfance pour un montant de 7 M€. À Besançon, le voisinage du domaine avec la maison d'arrêt n'est pas élué par l'élue qui assure que « l'espace est suffisamment vaste pour assurer la protection des enfants ». Elle indique également avoir rencontré le directeur de la prison ainsi que

les riverains : « La venue d'un village d'enfants dans ce quartier est une chance pour tous, un moyen de nourrir le vivre ensemble. »

Les travaux des deux villages débiteront en octobre pour une livraison prévue entre février et avril 2026, avec l'arrivée des premiers professionnels. Enfin, la période entre mai 2026 et mars 2027 verra l'accueil des premiers enfants.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. En visite à Dijon le 29 octobre, Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme, a assisté à la commission « Tourisme » de Départements de France, association nationale présidée par François Sauvadet, lui-même à la tête du département de la Côte-d'Or.

Tourisme : Marina Ferrari rassure les départements



Quatre-vingt : c'est le nombre de départements représentés à Dijon pour cette matinée d'échanges et de débats autour du tourisme, en présence de Marina Ferrari, ministre déléguée chargée de l'économie du tourisme. « Il y a un lien indissociable entre le département et le tourisme, amorce François Sauvadet, président de l'Assemblée des départements de France. La France est riche de ses 103 identités, et c'est ce que nous voulons affirmer aujourd'hui ».

Mais le président du conseil départemental de Côte-d'Or a également rappelé la situation « insoutenable » dans laquelle se trouvent les départements, à qui l'État demande de « contribuer à hauteur de 40% à l'effort collectif lié au redressement des comptes publics ». « On ne peut pas ne pas parler des finances, complète Jean-Louis Masson, président de la commission « Tourisme » de départements de France. C'est un vrai sujet car nous n'avons aucune

capacité de ressource supplémentaire. Le tourisme représente, pour tous les départements français, 177 M€ par an et 7,5 points du PIB (3,9 points du PIB selon l'Insee, mais l'institut ne prend en compte que la valeur ajoutée, Ndlr). Donner cette responsabilité aux régions, c'est une vraie perte de compétence ; il ne faut pas toucher ce qui marche bien ! ».

DIALOGUE ENGAGÉ

Dans ce contexte d'inquiétude et de difficulté, les acteurs du tourisme doivent être « apaisés et rassurés », réclame François Sauvadet. Et c'est là toute la raison du déplacement de Marina Ferrari : « J'ai connaissance du rôle que le département a à jouer en matière de tourisme ; ce serait une erreur de retirer cette compétence aux territoires. Là où les choses fonctionnent, nous serions bien inspirés de ne pas les casser ». La ministre a également rappelé l'importance d'un effort collectif pour mener à bien les projets touristiques, où chaque institution a son importance : la région promeut l'attrac-



De gauche à droite : Marie-Claire Bonnet, présidente de Côte-d'Or attractivité, François Sauvadet, président de l'Assemblée des départements de France, Marina Ferrari, ministre déléguée en charge de l'économie du tourisme et Jean-Louis Masson, président de la commission « Tourisme » de départements de France. Crédit : JDP.

tivité à l'international, les départements se chargent notamment de l'aménagement du territoire, et la commune doit être un échelon de proximité. « Je pense aussi que si nous voulons affirmer notre lead relatif en matière de tourisme, nous devrions raisonner davantage en chiffre d'affaires qu'en nombre de touristes. Il faut parvenir à

augmenter notre panier moyen », explique Marina Ferrari. L'ancienne secrétaire d'État en charge du numérique propose notamment l'emploi d'outils innovants pour l'accueil des visiteurs, avec l'intégration éventuelle de l'intelligence artificielle. « Le sujet de la transition écologique doit aussi être une priorité, surtout lorsque l'on

sait que 77% des émissions liées au tourisme dépendent des mobilités, explique la ministre. Nous poursuivons l'objectif d'être la première destination de tourisme durable à horizon 2030, et cela n'est pas à opposer au développement économique. Il faut jouer collectif ».

Killian Roblot

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité



RAPPROCHONS LE
FUTUR

L'État a accompagné 55 projets en Côte-d'Or à hauteur de 100 millions d'euros.

Vous êtes une start-up, une PME/ETI, un grand groupe industriel, un établissement d'enseignement supérieur, un organisme de recherche, un laboratoire, une école et vous voulez contribuer à « donner un temps d'avance à la France » par l'innovation :

faites-vous connaître de France 2030 !

www.info.gouv.fr

3,2 millions d'€

C'est le montant alloué à l'entreprise Soprema qui peut désormais offrir une recyclabilité à des matériaux jusque-là non valorisable, tout en contribuant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en les intégrant dans des isolants innovants.

“

Depuis 1908, Soprema protège les espaces de vie et améliore le bien-être des individus grâce à des solutions durables et innovantes pour les bâtisseurs du domaine de la toiture, de l'enveloppe du bâtiment et du génie civil.



www.soprema-entreprises.fr

Région BFC/Côte-d'Or. Le nouveau préfet de la région BFC et de la Côte d'Or a officiellement pris ses fonctions le 28 octobre à Dijon.

Paul Mourier : « Se parler en confiance »



A l'occasion de sa prise de fonction, le nouveau préfet de la Côte-d'Or et de la région BFC Paul Mourier, ancien préfet de la Lozère (2005-2007), du Cantal (2007-2010) et du Var (2010-2012) a répondu aux questions de la presse. Action de l'État, relations avec les collectivités locales, avec le monde économique... Ce proche de Michel Barnier, qui fête à Dijon sa quatrième prise de fonction territoriale, « discret sur sa vie privée », mais qui avoue un lien avec la nature et se réjouit déjà de randonnées en forêts dans la région, veut prendre le temps de comprendre la BFC en rencontrant les acteurs.

◆ Le Journal du Palais. Comment avez-vous vécu votre prise de fonction ?

Il y a toujours un moment d'émotion quand on vous confie cette fonction de préfet : c'est cette prise assez solennelle de fonction en déposant une gerbe au monument aux morts. Ce sont toujours des moments assez intenses parce qu'on n'est que le fruit de ceux qui se sont battus pour notre liberté. C'est un moment que je vis toujours avec beaucoup d'intensité.



◆ Quel est votre état d'esprit en arrivant à Dijon ?

Je viens avec beaucoup d'énergie, mais avec humilité. Ce n'est pas parce qu'on a réussi ailleurs que l'on peut réussir à un autre endroit : le territoire français est tellement diversifié, il y a tellement de spécificités qu'il faut prendre un peu de temps pour comprendre.

◆ Votre prédécesseur vous a-t-il laissé quelques conseils ?

J'étais venu voir Franck Robine il y a quelques mois, je l'ai vu à Paris bien évidemment. Il m'a alerté sur un cer-

tain nombre de sujets. Les services du SGAR (*secrétariat général aux affaires régionales, Ndlr*), m'ont fait passer une pile très haute de dossiers pour bien comprendre du point de vue de l'État les actions prioritaires. Je reviens sur l'action du SGAR : c'est vraiment l'administration à côté du préfet qui est chargée de faire le lien à l'échelle régionale avec l'ensemble des élus et toutes les directions, régionales et départementales, des actions de l'État, pour amener de la cohérence dans l'action de l'État. Je vais prendre cette responsabilité avec une immense sérieux, parce que je pense que l'administration régionale doit être au service du territoire et des élus. On parle de simplification, de normes... Le préfet, et lui seul, peut décider de l'interprétation d'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires aux circonstances spécifiques d'un territoire, les adapter au mieux à des circonstances locales.

◆ Quelles seront vos priorités ?

Je n'oublie pas et les plus hautes autorités de l'État me l'ont rappelé très récemment que le préfet a pour responsabilité première la sécurité, que ce soit la sécurité civile, la sécurité publique et faire face à tous les risques naturels qui peuvent subvenir. Je n'oublie pas également une des actions de mon prédé-

cesseur, mais surtout celle du ministre de l'Intérieur (*dont l'ancien préfet de BFC Franck Robine est devenu le directeur de cabinet, Ndlr*), qui a fixé comme orientation aux préfets le sujet de l'immigration irrégulière ou régulière mais qui peut présenter un certain nombre de vrais sujets ; la question de la sécurité, du radicalisme. Et celle de l'action territoriale.

◆ Quelle est votre méthode de travail ?

Je vais écouter. Dans les jours qui viennent, j'aurais rencontré tous les parlementaires de la Côte-d'Or, bien évidemment rencontré le président du conseil départemental et j'ai rencontré en visio la présidente de la région BFC. Je vais poursuivre en rencontrant les élus de la Côte-d'Or et d'ici une dizaine de jours, je vais aller à la rencontre des préfets qui sont en poste dans les autres départements, et également les maires de la ville chef-lieu et ceux des villes importantes, le président des grandes collectivités... Je veux me forger la vision du territoire régional et des grands sujets. Je crois beaucoup à cette relation intime qui doit être franche, basée sur la confiance, entre l'État et ses représentants et en premier chef le préfet et l'ensemble des représentants des élus pour bien identifier quels seront mes axes

prioritaires d'action. Je vais également rencontrer les professionnels : les chefs d'entreprises. Je crois énormément en l'action de l'État pour faciliter et accompagner les chefs d'entreprises, des très grandes entreprises aux TPE et artisans. J'ai besoin d'être irrigué et d'identifier également les sujets, écouter qu'elles peuvent être leurs demandes avant d'agir.

Le préfet de région est le coordinateur des services de l'État, je vais faire en sorte qu'il n'y ait pas une action dispersée, mais essayer de mettre tout le monde dans un même mouvement pour accompagner le territoire, les projets publics portés par les conseils départementaux, le conseil régional et les projets des entreprises. Voilà qu'elle est ma feuille de route pour les trois mois qui viennent. Ce temps me paraît essentiel.

◆ La confiance semble une chose importante pour vous...

Je crois que nos concitoyens, les élus, font confiance au représentant de l'État et cela donne la possibilité effectivement de se parler en confiance, de se parler d'une manière transparente.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

Yonne. Depuis septembre, AuxR_M le Bus a pour objectif de verdir, globaliser et clarifier l'offre de mobilité proposée aux 67.000 habitants de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Des bus plus pratiques et écologiques



Une flotte de bus flambants neufs, 100% décarbonés, joliment peints en bleu ciel et baptisés « AuxR_M le bus », circule plusieurs semaines dans les rues d'Auxerre et sur l'ensemble de l'Auxerrois. Ce nouveau réseau, qui remplace « Léo » (inauguré en 2018), est, depuis le 1^{er} janvier 2024, exploité pour une durée de huit ans par Keolis Communauté de l'Auxerrois qui succède ainsi à Transdev, le prestataire historique. L'organisation, l'évolution, le financement des services de mobilité reviennent, par ailleurs, à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Dans son projet de territoire « Transformons l'Auxerrois 2021-2032 », le transport occupe une large place et « AuxR_M le bus », s'y inscrit pleinement. Le but ? Se rapprocher des solutions déjà mises en place dans les grandes métropoles pour disposer in fine d'une offre globale qui concernera les bus mais aussi le covoiturage, le parc de vélos électriques ou l'offre à la demande. D'emblée, la filiale du groupe Keolis, leader du transport public de voyageurs en France et acteur majeur à l'international, s'est engagée sur quatre points : offrir une nouvelle offre de transport en 2024, poursuivre la décarbonation, faire connaître la marque « AuxR_M le bus » et « unir les différents secteurs géographiques, les habitants du territoire de manière moderne et inclusive et les salariés de Keolis Communauté de l'Auxerrois autour d'un projet d'entreprise fédérateur. »

UNE OFFRE REPENSÉE ET BIEN ACCUEILLIE

Les objectifs sont clairs : désenclaver les zones rurales, trouver des solutions globales et réfléchies pour s'éloigner du "tout voiture", présenter toujours plus de services et de possibilités aux utilisateurs et mettre en œuvre des alternatives écologiques pérennes. Pour répondre aux besoins des actifs, des retraités, des scolaires, des touristes et des habitants des villages limitrophes, l'offre a été étudiée et repensée. Les bus urbains d'Auxerre proposent moins de correspondances mais plus de fréquences et d'arrêts et une meilleure desserte des quartiers, même si les sept lignes



ont été refondues en cinq nouvelles. Thomas Deprès, directeur commercial chez Keolis l'affirme : « Nous sommes dans une phase de mise en place qui n'est pas figée. Pour le moment, les retours des usagers sont positifs. » Les responsables ont aussi amélioré les fréquences et l'amplitude les samedis et pendant la période estivale. Le réseau péri-urbain, de son côté, reste ouvert au public non scolaire via « une refonte des trois bassins de desserte des principaux collèges du territoire ». Enfin « Flexibus », le service de transport à la demande sur mesure, qui dessert les 29 communes du territoire s'affiche « plus simple et plus souple ! » en proposant « treize pôles qui sont des destinations ou des points de départs accessibles depuis

les villages concernés. » Fonctionnant du lundi au samedi, hors jours fériés, toute l'année, de 7 h à 19 h, la réservation s'effectue via l'application mobile dédiée, le site internet ou par téléphone. Tout a été pensé pour « voyager en toute tranquillité. » Mais si aider l'usager le plus largement possible est une priorité immuable, l'autre enjeu est de poursuivre la décarbonation en lui proposant de profiter de véhicules fonctionnant à l'hydrogène, avec du biocarburant de synthèse ou électrique. On en n'attendait pas moins, depuis qu'un tournant avait déjà été amorcé avec l'arrivée de cinq bus fonctionnant à l'hydrogène vert en 2021.

Virginie Ronny

Yonne

SENS : UNE PÉTITION POUR SAUVER LE STUDIO D'ENREGISTREMENT DU GARAGE. Après une manifestation qui avait réuni près de 150 personnes fin septembre, le groupe de rock alternatif Johnny Mafia vient de lancer une pétition sur le site spécialisé Change.org intitulé « Quel avenir pour le Garage, studio d'enregistrement qui existe depuis 1999 ? » C'est la suppression d'un poste de technicien, occupé par ailleurs par le chanteur de la formation sénonaise, qui a mis le feu aux poudres, la structure ne pouvant plus assurer que son seul rôle de salle de répétition. L'opposition dénonce le coup « très dur » porté à la culture et à la création artistique par la municipalité présidée par Paul-Antoine de Carville. Ce dernier affirme cependant qu'il ne s'agit que « d'un sujet des ressources humaines ». Le Garage « a permis à de nombreux jeunes et moins jeunes de découvrir la musique et de tisser des liens forts, contribuant activement à la cohésion sociale et au vivre-ensemble, si souvent mis à mal depuis quelques années », rappellent néanmoins les signataires de la pétition.

Côte-d'Or

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL RÉCOMPENSÉE À CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR. Le 9 octobre dernier, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur a reçu le prix national Préventica catégorie « management inspirant » pour sa gestion des ressources humaines. Cette récompense vient valoriser la démarche de qualité de vie au travail menée par la municipalité auprès de ses 200 agents depuis 2021 et consiste en une approche globale de la prévention des risques de troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux. Des effets positifs ont été constatés : baisse du stress, amélioration des conditions de travail, baisse de l'absentéisme représentant 1.500 jours d'arrêt en moins pour la commune.

en bref

Opinions

Régulation du marché de l'électricité : il faut un débat !

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) 21 et UFC-Que Choisir

Loin de se cantonner à prévoir une explosion de la fiscalité sur l'électricité dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement utilise ce véhicule législatif pour poser les bases légales de la future régulation du marché de l'électricité. La CLCV et l'UFC-Que Choisir s'émeuvent qu'un sujet aussi important ne fasse pas l'objet d'un projet de loi dédié laissant pleinement sa place à la discussion parlementaire et ne faisant pas planer la menace d'un passage en force par le 49.3. Nos associations demandent donc au Gouvernement de retirer l'article du PLF portant cette réforme.

La réforme du marché de l'électricité mérite un véritable débat parlementaire.

Les règles de l'actuelle régulation du marché, fixées dans la loi NOME de 2010, doivent s'achever à compter de 31 décembre 2025. Alors que nos associations demandent depuis de nombreuses années que l'élaboration du nouveau cadre réglementaire se fasse de manière concertée avec toutes les parties prenantes en totale transparence, elles ont été écartées de tout échange sur le sujet pour laisser le soin à l'État et à EDF de le négocier ensemble dans l'ombre la plus totale.

Aujourd'hui le Gouvernement va encore plus loin dans le déni démocratique, puisqu'au lieu

de traiter ce sujet ayant des impacts majeurs et durables sur les factures des consommateurs dans le cadre d'un projet de loi dédié, il le survole dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 (PLF). En procédant ainsi, le Gouvernement écarte non seulement les associations des échanges sur la mise en place de la future régulation du marché de l'électricité (alors que les consommateurs sont pourtant les principaux intéressés par le sujet!), mais prive les parlementaires du temps de discussion nécessaire sur la réforme envisagée.

Une autre réforme s'impose pour éviter une nouvelle explosion des factures

La méthode adoptée par le Gouvernement est d'autant plus critiquable que la réforme proposée dans le PLF reprend le cadre général prôné en début d'année par son prédécesseur. La CLCV et l'UFC-Que Choisir avaient mis en lumière les graves conséquences inflationnistes qu'emporterait une telle révision de la régulation. Elle assurerait en effet à EDF de pouvoir revendre sur les marchés l'intégralité de sa production nucléaire pour ne redistribuer aux consommateurs qu'une petite partie des bénéfices réalisés (cette redistribution ne concernant pas les nouvelles centrales nucléaires pour lesquelles l'inté-

gralité des bénéfices bénéficierait à EDF). Dans un contexte où le Gouvernement souhaite considérablement alourdir la fiscalité sur l'électricité (hausse de la TICFE de près de 50 % et passage de la TVA de 5,5 % à 20 % sur l'abonnement), les consommateurs sont plus que jamais en droit d'exiger que le prix de l'électricité en France soit basé sur les coûts de production domestiques de l'électricité (en particulier ceux de la production nucléaire et hydroélectrique) et non pas sur celui des marchés de gros.

En conséquence, la CLCV et l'UFC-Que Choisir demandent au Gouvernement de retirer l'article 4 du projet de loi de finances pour 2025 posant les règles d'une nouvelle régulation du marché, pour traiter ce sujet dans le cadre d'un projet de loi dédié. En outre, nos organisations réitérent la nécessité d'une large concertation des parties prenantes, dont les représentants des consommateurs, pour déterminer le cadre de la nouvelle régulation du marché.

Dans ce cadre notamment, nous rappellerons notre attachement au maintien du tarif réglementé, seule offre réellement encadrée par les pouvoirs publics, et à sa réforme afin qu'il soit calculé à partir des seuls coûts réels de fourniture en électricité de l'opérateur historique.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Duo d'ego



Gagnera, gagnera pas ? À quelques jours d'une élection présidentielle américaine serrée et dont j'ignore le résultat à l'heure d'écrire ces lignes, les derniers sondages et quelques indicateurs, telle la poussée des votes par anticipation dans des États traditionnellement acquis aux Républicains, laissent néanmoins présager une victoire de Donald Trump, de retour à la Maison-Blanche avec quelques casseroles à accrocher dans les cuisines (condamnation au pénal dans l'affaire de la stripteaseuse Stormy Daniels dont il a tenté d'acheter le silence, 34 délits pour falsification comptable...) et surtout un désir de vengeance digne des plus grands vilains de Hollywood. Dans son sillage, outre JD Vance, colistier fantôme, Trump affiche surtout celui qui apparaît comme celui qui deviendra le véritable vice-président en cas de victoire : Elon Musk. L'homme de Tesla, de X, de Space X et Starlink qui a déclaré sur une chaîne américaine à propos du candidat Trump : « s'il perd, je suis baisé » tant est manifeste son soutien au Républicain. Ces deux-là ne s'entendent pas que sur le choix de leur vocabulaire, qui reflète la virulence de leur vision masculiniste du monde (un homme, un vrai, ça parle le langage des couilles, pas celui du cerveau, laissons plutôt ça aux wokistes des campus...) Tiens en parlant de campus : Musk, qui n'a pas de mot assez durs pour fustiger les immigrés illégaux aux États-Unis a commencé sa carrière en fraudant. Accueilli sur le sol américain avec un visa étudiant, il a préféré sécher les cours pour lancer sa première start-up, ne respectant pas en cela les conditions de sa présence aux États-Unis. Mais bon, hein, un jeune homme blanc, élevé dans l'Afrique du Sud raciste de l'apartheid n'a semble-t-il pas mérité l'attention des services de l'immigration... Donc disais-je, Trump et Musk ont plus que la vulgarité en commun : ils ont aussi une sainte haine des administrations et de l'État fédéral ce qui est assez comique quand on sait que Musk tire une partie de sa fortune de contrats avec le gouvernement américain et que Trump vise pas moins que la Maison Blanche ; deux objectifs à privatiser derechef selon eux. Enfin le duo s'entend sur un point et non des moindres : leur ego. Le monde de Musk et celui de Trump tourmentent autour de leurs nombrils qui, pour un temps, ont choisi de se superposer ; et autour de leur volonté de puissance démesurée. Qui est le pantin de qui dans l'histoire ? Disons que chacun va essayer de tirer au mieux sa (grosse, faisons-leur plaisir) épingle de ce jeu qui, rappelons-le, consiste à devenir le patron de la première puissance mondiale. Au premier rang, Poutine et Netanyahu attendent avec impatience que Trump chausse la couronne, histoire de continuer pépouze leurs guerres insupportables en Ukraine et au Moyen-Orient. Auteurs de dystopies, plus la peine de se donner du mal : le prochain chapitre va s'écrire tout seul à partir du 5 novembre...

Le regard de Faro

COMMENT DESMICARDISER LA FRANCE ?

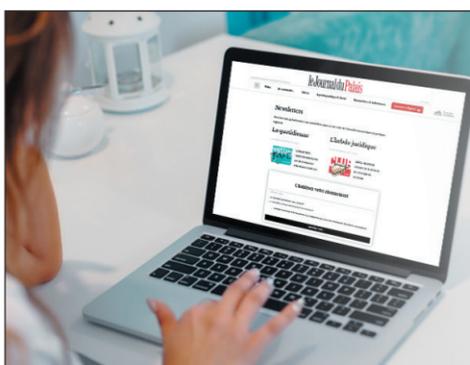


Le coin bouquins

RÉUSSIR SES ENTRETIENS RH.

Manager ou responsable RH, débutant ou aguerri, la conduite d'un entretien est un exercice souvent complexe qui mobilise de nombreuses compétences et une écoute active de son interlocuteur. Indispensable pour la mise en place des entretiens en lien avec la politique RH de l'organisation, cet ouvrage vous permettra de mieux appréhender les techniques de communication verbales et non verbales en situation de face-à-face.

♦ Éditions Gereso, 311 pages, 25 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédure adaptée

SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE

Avis d'appel public à la concurrence

- IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE : SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE - 3 impasse Arago - 21110 GENLIS.
- PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE : Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du CCPub.
- OBJET DU MARCHE : Prestation de service pour la collecte et le transport du verre d'emballage ménager.
- DUREE DU MARCHE : 3 ans ferme.
- DEBUT DE LA PRESTATION : 1^{er} janvier 2025.
- CRITERES D'ATTRIBUTION :
 - OFFRE DE PRIX : 50 %
 - VALEUR TECHNIQUE : 30 %
 - MOYENS HUMAINS : 20 %
- RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : téléchargeable sur le site <https://marches-ternum-bfc.fr> sous la référence «VERREcollecteSMICTOM2024».
- CORRESPONDANT POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : Téléphone : 03.80.37.84.85 - Courriel : administration@smictom-plainedijonnaise.fr
- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 14 novembre 2024, 12 h 00.
L2405289

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises, Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

EDC IMMO QUAI 154

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, signé électroniquement en date du 18 octobre 2024.

DÉNOMINATION : EDC IMMO - QUAI 154.

FORME : Société civile immobilière.

OBJET : L'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, créditbail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de parties desdits immeubles ; et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 6000 euros.

Montant des apports en numéraire : 6000 euros.

Cession de parts et agrément : Libre entre associés, ascendants et descendants. Soumise à l'agrément de l'AGE pour les cessions échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales.

Siège social : 12 Avenue de la Résistance, 21200 Beaune.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Gérant : Monsieur Eric CREMMENS, demeurant 12 Avenue de la Résistance, 21200 Beaune.

Pour avis.
L2405279

COMPTABILITÉ

03.80.68.25.55

compta.jdp@legalnet.org

GONTARD

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 27, Rue des Erables
21800 QUETIGNY
En cours dimatriculation

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GONTARD

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1.000,00 €

Siège social : 27, Rue des Erables
21800 QUETIGNY

Objet :

- l'acquisition, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit des associés, de tous immeubles, biens immobiliers et terrains, la vente de tous immeubles, biens immobiliers et terrains,

- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Durée : 99 ans

Gérance : Madame Laure GONTARD demeurant 27, Rue des Erables 21800 QUETIGNY, pour une durée illimitée

Apports en numéraire : 1.000,00 €

- Apports en nature : néant

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. De même, les cessions entre un associé et toute personne morale qu'il contrôle sont libres. Dans les autres cas, elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : R.C.S. DIJON

Pour avis,
L2404983

BOURGOGNE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 10/10/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BOURGOGNE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Sigle : BPC

Objet social : la vente, l'installation, l'entretien, la réparation de système de plomberie, chauffage, ventilation et à l'activité de gestion des fluides et des flux de climatisation, les énergies renouvelables ou non et ce qui se rapporte aux équipements sanitaires, d'isolation et électrique

Siège social : 8 rue Jean Baptiste Gambut , 21200 BEAUNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. MOUCHOT Benjamin 1 rue Colette 21200 BEAUNE

Pour avis.
L2405327



Notaires

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

MAS DE BELLE VUE 66

Aux termes d'un acte authentique reçu le 29/10/2024 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAS DE BELLE VUE 66

Objet social : - La propriété et la gestion de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers,

- L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment à SAINT-CYPRIEN (PYRENEES-ORIENTALES)

Siège social : 19 Bis rue de Bellevue, 21000 DIJON

Capital : 75 020 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M. CASTELLA François 19 Bis rue de Bellevue 21000 DIJON et M^{me} CASTELLA-BARRAUX Nathalie 19 Bis rue de Bellevue 21000 DIJON

Clause d'agrément : Clause d'agrément statutaire

Pour avis en mention
Maître François GUILLERMET
L2405355

BALAVISYE

Société civile
au capital fixe de 1.000 Euros

Siège social :
21 allée des Pampres
21121 FONTAINE LES DIJON

Par acte SSP du 22 octobre 2024 :
DÉNOMINATION : BALAVISYE.

OBJET : L'acquisition et la propriété, d'ensembles immobiliers, de tous immeubles, de lots immobiliers, de droits immobiliers, de terrains, de bâtiments ; La propriété, l'administration, la location, d'ensembles immobiliers, de tous immeubles, ou droits immobiliers ; Et toutes opérations relatives à cet objet ou connexes.

DURÉE : 99 ans.

APPORTS : En numéraire, 1.000 € ; En nature, néant.

GERANTS :

- CHEDAL-ANGLAY Adrien, 2 Ter Rue de l'Ancien Stade - 69360 TERNAY ;

- CHEDAL-ANGLAY Flora, 13 rue Petitot - 21000 DIJON ;

- CHEDAL-ANGLAY Dominique, 21 allée des Pampres - 21121 FONTAINE LES DIJON ;

- CHEDAL-ANGLAY Sylvie, née BONNET, 21 allée des Pampres - 21121 FONTAINE LES DIJON.

CESSION DE PARTS : Agrément de l'AGE en toutes hypothèses.

R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2405359

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ZADIG

SCI au capital de 1 800 euros
Siège social : 15 Bis boulevard Voltaire
21000 DIJON

Avis de constitution

ASSP en date à DIJON du 25/10/2024, il a été constitué une société : Forme : SCI - Dénomination : ZADIG - Siège social : 15 Bis boulevard Voltaire 21000 DIJON - Objet social : En tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. - Durée : 99 ans - Capital social : 1 800 euros - Gérance : Société SPFPL DELPHINE OTHENIN, SPFPL par actions simplifiée au capital de 400 000 €, située 15 bis boulevard Voltaire 21000 DIJON, immatriculée 979 407 913 RCS DIJON, représentée par sa présidente M^{me} Delphine OTHENIN - Société SPFPL PASCAL BERTRAND, SPFPL par actions simplifiée au capital de 400 000 €, située 15 bis boulevard Voltaire 21000 DIJON, immatriculée 979 428 729 RCS DIJON, représentée par son président M. Pascal BERTRAND - Société SPFPL SARAH FLORENTIN, SPFPL par actions simplifiée au capital de 1 000 €, située 15 bis boulevard Voltaire 21000 DIJON, immatriculée 953 815 115 RCS DIJON, représentée par sa présidente M^{me} Sarah FLORENTIN - Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation RCS DIJON.

Pour avis

L2405288

**PHARMACIE
PRIEUR****Avis de constitution**

Par acte sous seing privé du 30 octobre 2024 à DIJON, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée, par constat de la réalisation de la condition suspensive prévue par les statuts signés sous seing privé le 10/10/2024 à HAUTEVILLE LES DIJON.

DÉNOMINATION SOCIALE : PHARMACIE PRIEUR.

FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

OBJET : Exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14 du code de la santé publique) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

SIÈGE SOCIAL : FONTAINE LES DIJON (21121) 2 Place des trois Saffres.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

GÉRANT : Madame Anouchka Alice PRIEUR, demeurant à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) 4 Rue de la Combe Ranfer.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de DIJON (21).

Pour avis et mention : Le gérant.

L2405367

MPA
Maxence Perrin
Avocat d'affaires

NAMOURY**Avis de constitution**

Par acte sous signature privée en date du 23 octobre 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : NAMOURY .
FORME : société par actions simplifiée à associé unique.

CAPITAL : 2.000 €.
SIÈGE : 24 avenue de la première armée - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Toutes prise de participations et toutes opérations financières de placement dans toutes sociétés ou affaires civiles ou commerciales,

- La souscription, l'acquisition, l'apport, la cession de toutes valeurs mobilières, la gestion de tous portefeuilles-titres,

- La direction, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres,

- La fourniture au profit de sociétés auxquelles elle est apparentée de toutes prestations administratives, comptables, juridiques, financières, informatiques, logistiques et autres,

- Toute activité d'achat, de vente, de location et d'exploitation de société de transports ou assimilés,

- Toute activité de représentation commerciale de société de transport ou assimilés.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DURÉE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur Younès AKKI demeurant 34 rue du Petit Potet - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION au RCS de : DIJON.

Pour avis.

L2405299

LEGATIS Notaires
de France

**SCI LES TROIS
PINSONS**

Avis est donné de la constitution, suivant acte sous seing privé le 10/10/2024, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION : SCI LES TROIS PINSONS. CAPITAL SOCIAL : 2.000 €. APPORTS EN NUMÉRAIRE : 2.000 €. DURÉE : 99 ans. OBJET SOCIAL : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. SIÈGE SOCIAL : 4 rue de La Combe Ranfer - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

GÉRANCE : M^{me} Anouchka PRIEUR, demeurant 4 rue de La Combe Ranfer - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

CESSION DE PARTS : Libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant plus de 50 % du capital social. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2405328

**GROUPE
etc**

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE PETIT TRAIN

Par acte sous seing privé en date du 21/10/2024 est constituée une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée LE PETIT TRAIN, capital de 1 000 €, siège social 16, Route Départementale La Chaume - 21390 FONTANGY, objet social : restauration, débit de boissons, durée 99 ans, Président M.PEREIRA DA SILVA Anacleto, demeurant 16, Route Départementale La Chaume - 21390 FONTANGY, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Tant que la société est unipersonnelle, les cessions d'actions sont libres. Immatriculation au RCS de DIJON.
L2405302

**FINANCIA
EXPERT**

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

**ROUGELIN
PHILIPPE HOLDING****Avis de constitution**

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 28/10/2024, à NUITS ST GEORGES.

DÉNOMINATION : ROUGELIN PHILIPPE HOLDING.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

OBJET : Acquisition, détention, gestion de toutes participations dans tout secteur économique.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, toutes attribuées à l'associé unique.

CESSION D'ACTIONS ET AGRÈMENT : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

SIÈGE SOCIAL : 38 B rue Docteur Louis Legrand - 21700 NUITS ST GEORGES.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

A été NOMMÉ PRÉSIDENT : M. Philippe ROUGELIN, dmt 38 B rue Docteur Louis Legrand - 21700 NUITS ST GEORGES.

Pour avis : Le président.

L2405344

ALANI VTC

Par acte SSP, en date du 28/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION SOCIALE : ALANI VTC. CAPITAL : 100 €. SIÈGE SOCIAL : 12 rue des Prévôts - 21600 LONGVIC. OBJET : transport de personnes avec chauffeur. DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : Monsieur Chegri NABIL demeurant : 12 rue des prévôts - 21600 LONGVIC. CLAUSE D'AGRÈMENT. La cession des actions de l'associé unique est libre. Admission : chaque action donne droit à une voix. La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
L2405364

VENTE CESSION**ATTRIBUTION D'APPORTS**

**JOUFFROY
+ FILES**
NOTAIRES ET AVOCATS
43 rue Devosge à DIJON

OMNIA / N.I.M**Avis de cession**

Acte de Me Nicolas JOUFFROY du 21 octobre 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 25 octobre 2024, volume 2024 N numéro 2574.

Vendeur : La société dénommée OMNIA, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 8 B rue Marceau, identifiée au SIREN sous le numéro 889 205 993 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Acquéreur : La société dénommée N.I.M, SAS au capital de 500 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 8 B rue Marceau, identifiée au SIREN sous le numéro 932 680 630 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Fonds vendu : Un fonds de commerce de bar à lounge, petite restauration (gâteaux et snacking...) avec dégustation de narguilé, situé et exploité à DIJON (21000), 8 B rue Marceau, pour l'exploitation auquel le CEDANT est immatriculé au Registre du commerce de DIJON sous le numéro 889 205 993.

Éléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 10.000,00 €, propriété et jouissance transférée le 21 octobre 2024.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière date des publications légales, à DIJON (21000), 43 rue Devosge, en l'étude de Me Nicolas JOUFFROY où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Maître Nicolas JOUFFROY.

L2405314

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

**SAMBROTTA/
SARL SAMBROTTA
Frères****Vente de fonds artisanal**

Suivant acte reçu par Maître NÉNERT le 25/10/2024, enregistré au SPFE DIJON I, le 29 octobre 2024, dossier 2024 48349, réf 2104P01 2024 N 2600, contenant : cession de fonds artisanal.

Par Monsieur Thierry Lucien SAMBROTTA, époux de Madame Marielle STUTZ, demeurant à VANNAIRE (21400), 2 impasse du château.

Au profit de la SARL SAMBROTTA Frères au capital de 10.000 €, siège à MONTLIOT ET COURCELLES (21400), 6 rue des vignes, RCS DIJON 932 914 351.

D'UN FONDS ARTISANAL de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment sis et exploité à VANNAIRE (21400), 2 impasse du château connu sous la dénomination professionnelle «Entreprise Individuelle SAMBROTTA THIERRY», pour lequel Monsieur Thierry SAMBROTTA est immatriculé au registre national des entreprises et identifié au SIREN sous le numéro 417 621 919.

Moyennant le prix de 180.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 150 000 € et aux éléments corporels pour 30.000 €.

Entrée en jouissance : 1^{er} octobre 2024.

Les oppositions seront reçues chez Maître NÉNERT où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2405353

MODIFICATION**DE STATUTS****AMYTIS MDB**

AMYTIS MDB - Société par actions simplifiée - au capital de 10 000 euros - Siège social : 11 Rue de Marsannay la Côte, 21000 DIJON - 812 206 845 RCS DIJON: AGOA du 30/12/2023. Les mandats de AUDIT TERREUIL LAUGIER ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de AUDIT PMA, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
L2403829

**GROUPE
etc**

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

**MY FITNESS
TRAINING**

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.500 euros
Siège social :
Voie Communale N 4
21320 CREANCEY
R.C.S. DIJON 839 167 285

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 09/09/2024, la dénomination sociale a été modifiée et devient «SPORT ELITE», à compter du même jour. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

ANCIENNE MENTION : La société prend la dénomination : MY FITNESS TRAINING.

NOUVELLE MENTION : La société prend la dénomination : SPORT ELITE. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2404349

**FIDAL
AVOCATS**

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

**PEPINIERES
NAUDET**

PEPINIERES NAUDET
SA à conseil d'administration
au capital de 1 611 158 euros
Siège social : 21290 LEUGLAY
775 567 860 RCS DIJON

Aux termes de la réunion du conseil d'administration du 31/01/2024, il a été pris acte de la démission de M. Vincent NAUDET de ses fonctions de directeur général délégué avec effet au 01/01/2024.
L2405276

**VINCENT
CUISINIER -
CABINET
D'AVOCATS**

SARL au capital de 176 000 €
Siège social : 4, rue Jeanne Barret
- 21000 DIJON
879 691 764 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 23/10/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 29 000 € par incorporation de réserves et création de 29 parts sociales de 1 000 €, pour être porté à 205 000 €. Ancienne mention : 176 000 € Nouvelle mention : 205 000 €.

Pour avis.

L2405281

ABTAXI

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1.500 Euros
Siège social :
9 impasse Camille Saint Saens
21200 BEAUNE
914 401 484 RCS Dijon

Extension de l'objet social

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou un véhicule taxi et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2405297

**ECO'TER
ENERGIES**

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
1597 route de Viviers
07400 ALBA LA ROMAINE
954 023 180 R.C.S. Aubenas

En date du 23.10.2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1597 route de Viviers - 07400 ALBA LA ROMAINE au 39 rue Charles Dumont - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au R.C.S. de AUBENAS sous le numéro 954 023 180 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de DIJON.

Président : Nohé DIF, demeurant 1597 route de Viviers - 07400 ALBA LA ROMAINE.

Par cette même assemblée, Merwan DIF, demeurant 42 rue Guillaume Tell - 21000 DIJON a été nommé à compter du 23/10/2024 en tant que directeur général.

Pour avis.

L2405312

**JARDINERIE
GENLISIENNE**

JARDINERIE GENLISIENNE - Société à responsabilité limitée - au capital de 5 000 euros - Siège social : 22 Rue des Roses 21110 GENLIS - 882 464 522 RCS DIJON : Le 01/10/2024 transfert du siège au 20 Rue des Roses 21110 GENLIS et modification des statuts.
L2405056

SAS**« RAIL SYSTEM »**

Société à Actions Simplifiée
au capital de 25 000 Euros
Siège social : 8 rue du Rompot
21121 FONTAINE - LES - DIJON
RCS Dijon 902 170 182

Suivant délibération de l'AGE du 18/10/2024, les associés ont décidé, à compter du 18/10/2024, de :

« constater la démission de la SAS «LAMJHOLDING», de ses fonctions de Directrice Générale «nommer la SAS «K2S HOLDING», dont le siège social est situé 2 rue Agnès de Perrigny 21310 ARCEAU, RCS DIJON (Côte d'Or) n° 953 336 179, représentée par M. Youssef NOUR - EDDINE en qualité de Présidente, en remplacement de M. Smith VU, démissionnaire «constater la démission de la SAS «K2S HOLDING», de ses fonctions de Directrice Générale «nommer M. Smith VU demeurant 746 rue des Bruyères 38150 ASSIEU en qualité de Directeur Général. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2405323

SARL COLETTE**Transfert de siège**

L'AGE du 01/10/2024 de la SARL COLETTE (SARL ; capital 1 500 € ; siège 51 rue Monge 21000 DIJON ; 922 535 703 RCS DIJON) a décidé de transférer son siège social au 21 Bd Carnot 21000 DIJON à compter du 01/10/2024 et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.
L2405342

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DA

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 100.000 Euros
Siège social :
5 A Rue Joseph Jacquard
21300 CHENOVE
828 752 030 RCS Dijon

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 100.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Alexandre DUCHÈNE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Alexandre DUCHÈNE, demeurant 6 Rue des Vosges 68320 PORTE DU RIED.

Pour avis : Le Président.

L2405343

BNDG

Transfert du siège social

Le 30/10/2024, l'associé unique de BNDG (SARL : capital : 3 000 € ; siège social : 30 Rue Claude Hoin 21000 DIJON ; 821 524 378 RCS DIJON) a décidé, avec effet rétroactif au 01/10/2023, de transférer le siège social au 30 Rue Claude Hoin - 21000 DIJON au 1 Impasse de la Moselle - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L2405378



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SARL DA SILVA

Société à responsabilité limitée au capital de 250.000 Euros

Siège social :
16 Route Départementale La Chaume
21390 FONTANGY
R.C.S Dijon 801 749 946

Aux termes du procès-verbal du 17/10/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : «L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion ; La réalisation de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autre profit de sociétés filiales ou apparentées, ainsi que de tous tiers ; la réalisation d'opérations immobilières ; La gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et plus généralement toutes activités entrant dans le cadre d'une société holding».

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2405346



SCI CHAM'LEÏA

Au capital de 1.000 Euros
Siège social
17 rue Joseph Tournais - 21000 DIJON
914 416 847 RCS Dijon

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Ivan STRIFFLING, notaire à DIJON le 28/10/24 les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 170.000 € par apport en nature, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 171.000 €, par création de 17.000 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées.

Pour avis : La gérance.

L2405347

FINANCIERE

BRULE

Société civile
Au capital de 100.000 Euros ramené à 50.000 Euros
Siège social :
27 Rue du Cottage
21121 FONTAINE LES DIJON
950 004 168 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 Octobre 2024 :

- le capital social a été réduit de 50.000 €, pour être ramené de 100.000 € à 50.000 € par voie de rachat et annulation de 2.500 parts sociales appartenant à un associé,

- madame Nadine BRULE a été nommée, à compter de cette date, pour une durée illimitée, en qualité de gérante, en remplacement de monsieur Christian BRULE, démissionnaire.

Pour avis : La gérance.

L2405371

POURSUITE D'ACTIVITE



CHAUMONNOT

FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 6 B Rue Crecey
21120 ECHEVANNES
977934181 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique l'associée unique en date du 30 avril 2024

L'associé unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,
L2405309



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

SPORTUNIT

En abrégé S.U
SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
24 rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS Dijon 492 395 769

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2024, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis.

L2405316

SAS NFTP

Par décision du 02/09/2024, l'Associée Unique de la SAS «NFTP», capital : 60 000 €, siège : 17 rue des Chalandes 21800 QUETIGNY, 977 583 038 RCS DIJON, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L2404613

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SAS ASQENDO

Par décision du 30/09/2024, l'Associé Unique de la SAS «ASQENDO», capital : 2 000 €, siège : 7, impasse Stefan Zweig - 21000 DIJON, 838 946 432 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Bernard MILLOT, Associé Unique, demeurant 7, impasse Stefan Zweig - 21000 DIJON. Siège de liquidation : 7, impasse Stefan Zweig - 21000 DIJON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

L2404538



SARL GARAGE

MONTENOT REMI

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 100.000 Euros
Siège social :
Route de Tonnerre - 21330 LAIGNES
Siège de liquidation :
9 route de Tonnerre - 21330 LAIGNES
488 979 014 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Rémi MONTENOT, demeurant 9 route de Tonnerre - 21330 LAIGNES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 9 route de Tonnerre - 21330 LAIGNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2405310

SCCV RICHET

SCCV au capital de 1.000 Euros
6 avenue du Drapeau - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 522 556 216

Aux termes du PV des décisions des associés en date du 22/10/2024, les associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur ICADÉ PROMOTION, SAS sis 27 rue Camille Desmoulin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, R.C.S. NANTERRE 784 606 576. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2405320

CLOTURE

DE LIQUIDATION

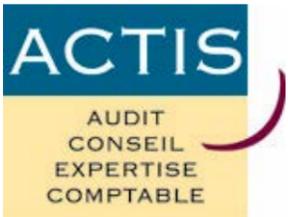
J. CLIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 8.000,00 Euros
Siège social :
2 rue de la Croix de la Borde
21400 SAINTE COLOMBES SUR SEINE
RCS Dijon 442 352 811

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15 octobre 2024, après avoir entendu le rapport du liquidateur, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Monsieur Jean Maurice CLIER demeurant 35 rue Bourgneuf - 83400 HYERES, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de DIJON.

L2405293



LE PANIER

DE JULIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège :
114 Rue de Mirande - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
7 rue Simone Weil - 21800 QUETIGNY
805 030 376 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 31 août 2024 au 7 rue Simone Weil, 21800 QUETIGNY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mickaël GENC, demeurant 7 rue Simone Weil - 21800 QUETIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2405375

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

BOUCHARD /

LAIMUNS

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 24/10/2024

Monsieur Michel Melville BOUCHARD et Madame Isabelle Neige Narcisse LAIMUNS, son épouse, demeurant à BROCHON (21220), 7 rue des plantes, Mariés à LYON 5° le 21/12/1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître JACQUESON, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile.

Pour avis.

L2405300

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SYLVA

BIOENERGIE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 2 bis Rue rue du Cap Vert, 21800 QUETIGNY
951 577 071 RCS DIJON

Par décision du 30 septembre 2024, la société NRJR, société par actions simplifiée, au capital de 2 500 000 euros, dont le siège social est 9 rue du Golf 21800 QUETIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 948 726 955 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société SYLVA BIOENERGIE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société au 31 août 2024 par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SYLVA BIOENERGIE au profit de la société NRJR, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis Le Président

L2404694

GROUPE R

Suivant décision du 01/09/2024, la société GROUPE R, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 312.000 €, dont le siège social est 2025 route de Gray - 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 901 993 485 a, en sa qualité d'associée unique de la société POK & BOWL DIJON, SAS unipersonnelle au capital de 6.000 €, siège social : 94 rue des Godrans - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 898 497 821 décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société POK & BOWL DIJON au profit de la société GROUPE R, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON, 13 boulevard Clémenceau, BP 69 - 21072 DIJON CEDEX.

Pour avis : La présidente.

L2405350

TRIBUNAL

DE COMMERCE

EXTÉRIEUR

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

AJIMMO

39 chemin des Bateliers - 73100 AIX LES BAINS, R.C.S. CHAMBERY : 807 885 272. Etablissement secondaire à DIJON : 807 885 272 - 2015 B 28. Activité : Agence immobilière.

Jugement du tribunal de commerce de CHAMBERY en date du 21 octobre 2024 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2024J00040 désigne liquidateur SELARL Mj Alpes / Me Caroline Jal, 3 avenue des Ducs de Savoie - 73000 CHAMBERY.

L2405296

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE

DE MEURSAULT

Avis d'enquête publique

Enquête publique unique portant sur : Le permis d'aménager de la halle événementielle et des espaces publics attenants, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU, et la modification de l'AVAP (SPR)

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n°URB/2024/361 du 29/10/2024.

A cet effet, M. le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Michel MERIAUX en qualité de commissaire enquêteur et M. Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commune de MEURSAULT - unique maître d'ouvrage du permis d'aménager et des procédures de planification (PLU et AVAP) - a décidé de mener une évaluation environnementale commune aux 3 dossiers soumis à enquête publique, jointe à ces 3 dossiers. Il est précisé que la halle événementielle fera l'objet d'un permis de construire ultérieur, non inclus dans la présente enquête publique.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MEURSAULT du vendredi 22 novembre 2024 à 9h00 au lundi 23 décembre 2024 à 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00), sur support papier et sur un poste informatique ;

- Et sur le site internet de la commune, <https://www.mairie-meursault.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra en mairie (au rez-de-chaussée) :

- Vendredi 22 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;

- Samedi 7 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;

- Lundi 23 décembre de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;

- Transmises par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie, Place de l'Hôtel de Ville - 21190 MEURSAULT ;

- Transmises par courriel au commissaire-enquêteur à l'adresse contact@mairie-meursault.fr

Cet avis est affiché en mairie, sur les autres panneaux d'affichage de la commune, et sur le site du projet. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le permis d'aménager, les dossiers d'évolution du PLU, et de l'AVAP (SPR), seront éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

En cas d'évolution après enquête publique, le dossier de modification de l'AVAP (SPR) fera l'objet d'un nouvel avis de la CLSPR et d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le dossier de modification de l'AVAP (SPR) éventuellement modifié et éventuellement soumis une nouvelle fois à l'avis de la CLSPR et du Conseil municipal, sera soumis à l'avis de l'ABF et à l'accord du Préfet de Région, avant d'être approuvé par le conseil municipal et annexé au PLU.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire, Denis THOMAS.

L2405372

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MONTAGNON Jacques décédé le 12/04/2023. Réf. 0218134931. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405329

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LACHARME Christiane décédée le 30/11/2023. Réf. 0218134933. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405330

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BEN YAHYA Rahma décédée le 30/01/2022. Réf. 0218134929. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405331

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} SOUPIZET Huguette décédée le 30/03/2020. Réf. 0218134928. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405332

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BERTRAND Nathalie décédée le 28/01/2022. Réf. 0218134936. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405333

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VIARD Monique décédée le 17/01/2024. Réf. 0218134935. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405334

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ARTUS Jean décédé le 23/07/2022. Réf. 0218134926. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405335

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOUHADDOU Tarik décédé le 13/02/2024. Réf. 0218134932. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405336

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} VADAM Madeleine décédée le 05/11/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218128953. L2405337

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DEPOND Bernard décédé le 21/12/2021 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218109372. L2405338

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MADON Gilles décédé le 29/05/2023. Réf. 0218134930. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405339

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/09/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} HUBERT Suzanne décédée le 27/02/2024. Réf. 0218134927. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2405340

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

AVIS DIVERS



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SUCCESION « MME LESPAGNOL Georgette »

Avis de saisine de légataire universel En l'absence d'héritiers réservataires Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 30/09/2020, Madame Georgette Jeanne LESPAGNOL en son vivant demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 30 rue de la confrérie, décédée à FONTAINE LES DIJON le 7 août 2024, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître Maude CLEON, notaire à DIJON, le 2 octobre 2024.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean-Henri NÉBERT, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2405305



Etude de Maître Philippe DEBORDES
Notaire associé
à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR)
5 rue du Bocanon

M^{me} Maryse DUBOIS

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 janvier 2024 ; Madame Maryse DUBOIS, en son vivant retraitée, demeurant à BLAGNY SUR VINGEANNE (21310), 2 route de la Ramisse.

Née à DIJON (21000), le 12 janvier 1953.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à QUETIGNY (21800) (France), le 27 février 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne Flore SEGUIN VOYE, Notaire associé soussigné, exerçant à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), membre de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « LEGI NOTAIRES » titulaire de trois Offices notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21 avenue Albert Camus à SAINT APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723 cours de Gray, et à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5 rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE FRANCAISE (Côte-d'Or), 6 rue de la Tour du Pin, le 28 octobre 2024, duquel

il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE, Notaire à MIREBEAU SUR BEZE, 5 rue de Bocanon, référence CRPCEN : 21023, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2405377

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LUCILE GREGOIRE

Société Civile Immobilière
au capital social de 5.000 Euros
Siège Social :
6 Rue de la Mairie
89260 THORIGNY SUR OREUSE

SOCIÉTÉ : LUCILE GREGOIRE
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : cinq mille (5.000) Euros
divisé en cinq cents (500) parts de dix (10) Euros.

Siège SOCIAL : 6 Rue de la Mairie - 89260 THORIGNY SUR OREUSE.

OBJET : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles, par bail, crédit-bail, location, sous-location ou autrement.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMÉRIQUE : cinq mille (5.000) Euros.

APPORTS EN NATURE : néant.

GÉRANT : Madame GREGOIRE Lucile demeurant à PARIS (75011) 103 Rue du Chemin Vert.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour insertion : La gérance.

L2405311



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GAB'ISTRO

SNC au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue des Forges - 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE

Avis de constitution

Statuts SSP 27.10.2024
Forme sociale : Société en nom collectif

Dénomination sociale : GAB'ISTRO

Siège social : 9 rue des Forges, 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce, bar, débit de boissons, brasserie, restaurant, vente à emporter, jeux de la Française des jeux, loto, presse et journaux, carterie, PMU, articles pour fumeurs et de tout accessoires attachés à cette activité, bibeloterie, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs et un point de validation du loto exploités dans le même local.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Associés en nom : Gabriel GIRARD, 11 rue de la République 21320 POUILLY EN AUXOIS et Jean-Luc GIRARD, 2 rue Bel Air 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE.

Gérance : Gabriel GIRARD, 11 rue de la République 21320 POUILLY EN AUXOIS (associé)

Immatriculation RCS AUXERRE.

Le gérant

L2405319

MODIFICATION

DE STATUTS

EARL GIRAULT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 116.070,00 Euros
Siège social :
8 rue des Glycines, Orgy
89240 CHEVANNES
316 001 569 RCS Auxerre

Réduction de capital et modification de la gérance

Aux termes de l'AGE du 21/10/2024 la collectivité des associés a :

- décidé de réduire le capital de 40.005 €, le portant ainsi à 76.065 €,

- nommé M^{me} Sylvie GIRAULT née GODARD, demeurant à CHEVANNES (89240), Orgy, 5 chemin des Convertis aux fonctions de gérant pour une durée non limitée Les décisions prennent effet le 21/10/2024.

Pour avis : La gérance.

L2405315

DIFFUSION ASSISTANCE FORTERRER PUISAYE

Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 50.000 Euros
Route de Joigny - 89130 TOUCY
341 747 699 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions du 31 mai 2024, l'associée unique a nommé la société PKF Arsilon commissariat aux comptes, SAS dont le siège social est sis 3 rue d'Héliopolis - 75017 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 811 599 406, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société SOFRAC TROYES et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2029. Le mandat de la société AUDITRA commissaire aux comptes supplantant a été renouvelé.

Pour avis : La présidence.

L2405325

DOMAINE COLLON

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000,00 Euros
Siège social :
21 rue des Ardillats
89800 FLEYS
R.C.S. Auxerre 882 248 495

Avis de modifications

Par AGE du 14/10/2024 prenant effet le 14 même jour, l'assemblée générale a décidé d'ajouter à l'objet social de la société : La production, commercialisation d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque.

L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2405349

POURSUITE D'ACTIVITE

GEROMETTA

GEROMETTA, NOT'R EXPERT - Société par actions simplifiée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 33 Avenue Gambetta, 89300 JOIGNY - 901 985 473 RCS SENS: le 28/10/2024 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L2405091

DISSOLUTION

DE SOCIETE



MANANT SC

Société civile en liquidation
Au capital de 10.003 Euros
Siège social :

11 rue des Potiers - 89400 BASSOU

Siège de liquidation :
11 rue des Potiers - 89400 BASSOU
822 984 605 RCS Auxerre

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 octobre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Florent AUGUSTE, demeurant 11 Rue des Potiers 89400 BASSOU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue des Potiers 89400 BASSOU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2405351



GARAGE ROGER NAUDIN

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 10.000 Euros
Siège social :

20 rue d'Héry - 89250 SEIGNELAY

Siège de liquidation :
31 rue du Moulin Pien
Sougeres sur Sinotte
89470 MONETEAU
798 693 875 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Roger NAUDIN, demeurant 31 rue du Moulin Pien, Sougeres sur Sinotte - 89470 MONETEAU, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 31 rue du Moulin Pien, Sougeres sur Sinotte - 89470 MONETEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2405354

Essai. La marque sportive du Groupe Renault vient de dévoiler le concept de sa future berline cinq places. Un show car dont le design de la version de série s'inspirera à 85%.

Alpine A390 : électrique et familiale



Le futur d'Alpine sera exclusivement électrique et articulé autour d'un trio supposé constituer « le garage idéal », dit le constructeur. Les jours de l'extraordinaire A110 sont désormais comptés. Avis aux amateurs tant que c'est encore possible...

Place d'abord à l'A290, élaborée sur la base de la Renault 5 E-Tech, une sorte de remake de la R5 Alpine sur le point d'être commercialisée. Viendra ensuite un modèle inclassable, tenant à la fois d'un coupé, d'une berline et d'un crossover. « Sport fastback »,

précise la marque. À chacun d'y trouver ce qu'il veut... Ce sera l'Alpine A390. Enfin, une inédite A110 100 % électrique remplacera à l'horizon 2026 celle qui a relancé la marque dieppoise.

2025 sera l'année de l'A390 dont le constructeur a dévoilé la silhouette sous la forme d'un show-car dont le futur modèle de production reprendra l'essentiel du design extérieur « à 85 % », assure Alpine. Pour l'aménagement intérieur, c'est une autre affaire. Les stylistes se sont lâchés et il est peu probable qu'on retrouve ces sièges futuristes blancs

comme neige et encore moins le volant inspiré par celui des F1 et prototypes d'endurance de la marque.

Transcrire l'ADN Alpine sur une berline, fut-elle « sport fastback », représente un défi. Pas facile de trouver l'équilibre entre les références à la berlinette tout en s'en affranchissant. Élément marquant du concept A390, la bulle en forme de goutte d'eau, tout en transparence qui coiffe l'habitacle. De profil, sa ligne la rattache à la lignée A110. Une réussite.

De face, l'A390, habillée d'un intense « bleu Alpine », reprend à son compte la

signature lumineuse du concept Alpenglow avec un fin bandeau courant d'une aile à l'autre, une multitude de LED triangulaires, le lettrage Alpine éclairé ou encore les volumineuses écopes latérales. Ceux qui la verront arriver dans leurs rétroviseurs seront impressionnés. De dos, on retrouve une custode faisant elle aussi référence l'incontournable A110 et un imposant bloc lumineux qui sur le concept peut se rétracter de 80 mm. Comme un hommage aux vaillants petits prototypes des années 60 qui trahissaient les succès à l'indice de performance aux 24h du

Mans et se distinguaient par leur « queue longue » favorisant l'aérodynamique. Faut-il préciser que cela ne passera pas le cap de la production ?

CINQ PLACES ET TROIS MOTEURS

Idem pour les quatre portes à ouverture antagoniste sans montant central. On peut espérer qu'elles seront dépourvues d'encadrement en série pour l'élégance qui s'en dégage. Mais la principale information à retenir est que l'A390 pourra transporter jusqu'à cinq occupants. Une première pour la marque qui ne s'était pas aventurée

au-delà de modèles 2+2. Le plaisir ne vaut que s'il est partagé...

Élaborée sur la plateforme AmpR dédiée aux voitures électriques du groupe Renault, l'A390 a bénéficié de modifications importantes pour lui assurer un comportement très sportif avec les batteries implantées sous l'habitacle permettant un centre de gravité très bas, gage d'agilité. Trois moteurs électriques sont prévus, un à l'avant et deux sur l'essieu arrière. Aucune indication de puissance mais on sait que cela n'est pas un problème avec les blocs électriques permettant d'obtenir des chevaux à la demande sans difficultés majeures. Pour les faire passer aux roues, l'A390 disposera d'une transmission intégrale non permanente annoncée comme « innovante » par Alpine avec une gestion du couple intelligente, non seulement entre les trains avant et arrière mais aussi entre les roues arrière gauche et droite. Un système exclusif jusqu'alors réservés aux supercars. Objectif mis en avant par Alpine : procurer « la sensation de légèreté d'une A110 ». À défaut de la légèreté elle-même...

La « Sport fastback » A390 sera « made in France » avec une production prévue l'an prochain au sein de l'usine historique de Dieppe, des moteurs électriques issus de la « Mega factory » de Cléon, autre site emblématique de Renault, et assemblés à leurs batteries à Douai.

D.M.

Dominique Marée

Fiscalité. Faute de réussir à vendre assez de voitures électriques, de nombreuses marques pourraient se voir infliger par l'Union Européenne de lourdes pénalités financières l'an prochain...

Les constructeurs sous la menace de milliards d'amendes

Suspens garanti. D'un côté, les institutions européennes ne veulent pas reculer et maintiennent leur système de sanctions financières applicable dès 1^{er} janvier prochain pour faire payer les constructeurs dont les véhicules dépassent les normes moyennes d'émissions de CO₂. De l'autre, les industriels et les gouvernements de plusieurs pays plaident pour un report de ces amendes mettant en péril de nombreuses marques. Luca de Meo, patron du Groupe Renault et président de l'association européenne de nombreux constructeurs, a mis en évidence les risques pour

l'ensemble du secteur et réclamé un sursis.

Début 2025, l'Europe a décidé une baisse de 15% du niveau moyen d'émission de CO₂ des voitures neuves. Cela correspond à une valeur située entre 90 et 95g/km selon les modèles. Au-delà, une amende de 95€ par gramme supplémentaire et par voiture vendue sera appliquée. De quoi affoler les compteurs. Pour éviter ces lourdes pénalités, les constructeurs doivent vendre 25% de modèles 100% électriques. Objectif irréaliste et impossible dans la plupart des pays où le niveau stagne autour de 15% pour les voitures par-

ticuliers et 7% pour les utilitaires légers. D'autant moins atteignable qu'on constate depuis plusieurs mois, une baisse des immatriculations des véhicules à batterie.

Si rien ne change, l'addition promet d'être sévère. Des simulations mettent en avant jusqu'à 15 Mds€ d'amendes pour l'ensemble de l'industrie automobile européenne dont plus de la moitié des marques seraient touchées. Le groupe Volkswagen à lui seul pourrait être pénalisé de 8 Mds€ (plus que son bénéfice au premier semestre), 2 Mds€ pour Renault et autant pour Stellantis. Des projections font état de sanctions sus-

ceptibles de grimper jusqu'à 90 Mds€ en 2029. Apocalyptique.

L'association des constructeurs a demandé un report des sanctions, mettant en avant l'impossibilité de forcer les clients à acheter des voitures électriques dont ils ne veulent pas pour de multiples raisons. Faute de moratoire, faudra-t-il réduire la production des voitures thermiques pour obtenir un ratio conforme ? Avec à la clé la mise en pause de chaînes de montage, voire de fermetures d'usines et des dizaines de milliers de licenciements. On en est là.

Annie Robin. Cette directrice de recherche émérite à l'institut Utinam / Osu-Theta à Besançon a reçu le 15 octobre la médaille François-Dominique Arago de l'Académie des Sciences pour ses contributions exceptionnelles dans le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique.

Rallumer les étoiles



Annie Robin ne fait pas partie de ces astrophysiciennes tombées dans une marmite d'étoiles quand elles étaient petites. Sa première lunette pour observer le ciel, elle ne la sort pas dans le jardin familial « *mes parents n'avaient pas cette culture* », mais la découvre plutôt au détour d'une invitation, d'un copain étudiant, à rejoindre son club d'astronomie amateur. Si de ce premier contact, elle ressort « *très intéressée* », la cristallisation de son envie de jouer « *les paparazzi* » du ciel, scrutant les moindres faits et gestes des stars de la Voie lactée, arrive plus tard, alors que la jeune femme, qui s'est engagée dans des études de physique à l'université d'Angers, doit faire un choix de spécialisation : « *J'hésitais alors entre deux infinis : celui des particules et celui de l'univers. Et c'est lors d'un stage au Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN) que j'ai compris que je ne voulais pas passer ma vie dans des couloirs en sous-sols de différents accélérateurs de particules.* »

LA VOIE DES ÉTOILES

C'est ainsi qu'elle fait le choix de la lumière et des étoiles en rejoignant l'observatoire de Meudon pour une première année d'étude. Puis est venu le temps de la thèse « *Il faut savoir que les bourses de thèses sont réparties sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que l'on m'a présenté un sujet sur Besançon où il était question de développer un modèle numérique de synthèse de notre galaxie afin de mieux comprendre les processus physiques de naissance et de développement des différents astres présents. C'était un sujet exaltant qui nécessitait de se documenter sur un grand nombre de choses différentes, de reconstituer comme un puzzle* ». Un puzzle dont elle assemblera les pièces avec patience et minutie, n'ayant de cesse d'approfondir son sujet tout au long de sa carrière. Une constance aujourd'hui récompensée par la médaille François-Dominique Arago de l'Académie des Sciences. Cette distinction créée en 1887 et décernée tous les quatre ans, distingue un ou une scientifique qui, par l'originalité et la qualité de son parcours professionnel, contribue de manière significative au progrès de la connaissance et aux avancées de la recherche scientifique en astronomie. Annie Robin s'est illustrée par ses travaux sur l'histoire de la Voie lactée, ses populations stellaires, ainsi que ses autres composantes, notamment le milieu interstellaire et la matière noire. « *Si l'on regarde les étoiles dans le*



Annie Robin reçoit la médaille Arago des mains de Françoise Combes, vice-présidente de l'Académie des sciences. Crédit : Académie des sciences – Mathieu Baumer.

ciel, on constate qu'elles sont de tailles et de couleurs différentes (composition chimique), qu'elles sont plus ou moins vieilles, qu'elles sont distribuées d'une certaine manière, qu'elles ont des mouvements spécifiques... Il y a aussi la question de la matière interstellaire, les gaz et les poussières qui interagissent avec les étoiles, qui elles-mêmes, après leur mort, nourrissent cette matière... c'est tout cela et bien plus encore que nous avons pris en compte pour la création d'un modèle de synthèse des populations stellaires de notre galaxie et de leur évolution dans le temps depuis la création de la Voie lactée »,

« Je me suis toujours intéressée au monde en général. Enfant, mon oncle disait de moi que je n'arrêtais pas de poser des questions »

explique Annie Robin. Cet outil de modélisation de notre galaxie a été jugé sans équivalent au monde par sa dimension très complète et extrêmement réaliste. Par sa capacité de prédiction statistique des étoiles dans une zone donnée de la Voie lactée, ce

modèle permet de tester des hypothèses théoriques sur la formation de notre galaxie, ou d'estimer le nombre d'étoiles de la Voie lactée qui contaminent les observations d'amas stellaires ou de galaxies extérieures.

UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Le nombre de simulations à la demande des utilisateurs via le site web est de l'ordre de 2.000 chaque mois, par des chercheurs issus d'une trentaine de pays différents. Une des contributions la plus notable est sans doute celle préparatoire au lancement du satellite Gaïa par Soyouz, le 19 décembre 2013. Objectif de cette opération initiée par l'Agence spatiale européenne (ESA) : livrer la photographie couleur, dynamique et tridimensionnelle la plus détaillée jamais réalisée de la Voie lactée, qui compte au bas mot 160 milliards d'étoiles. C'est dans ce cadre qu'Annie Robin - ainsi que deux autres astronomes francs-comtois (Céline Reylé et Jean-Marc Petit) - ont rejoint, pour le projet Gaïa, le consortium européen DPAC (Data Processing and Analysis Consortium) réunissant 450 scientifiques, issus de 20 pays. « *Avant le lancement du satellite, les organisateurs*

de la mission avaient besoin de simulations virtuelles pour développer en amont les logiciels d'analyses, de classifications nécessaires au traitement de toutes les données inédites que collecteraient Gaïa, mais aussi pour anticiper les découvertes inattendues ». Depuis,

1976

Naissance le 11 mai à Rochefort-sur-Loire.

1983

Obtient son doctorat de 3^e cycle en astrophysique.

1989

Obtient son doctorat d'État, qui reconnaît l'aptitude du candidat à mettre en œuvre une recherche scientifique originale de haut niveau.

2003

Publication d'une vision synthétique de la structure et de l'évolution de la Voie Lactée. Article le plus cité sur son travail (2.405 fois).

2022

Publication des travaux sur l'autocohérence dynamique des données de la mission Gaïa.

ce modèle est devenu un outil précieux pour les astronomes du monde entier, facilitant l'interprétation des données observationnelles et guidant de nouvelles recherches. Les missions spatiales Plato, Euclid et les télescopes au sol (LSST, PanSTARRS) ont recours à cet outil. Dans cette quête sans fin de la compréhension des moindres rouages de notre galaxie, Annie Robin et son équipe « *car cela reste éminemment un travail d'équipe* », tient à préciser la scientifique, s'est également intéressée à la poussière interstellaire aboutissant à la première carte de l'extinction interstellaire permettant notamment de qualifier l'épaisseur du nuage de poussière qui cache les étoiles de notre galaxie et tend à les faire rougir. Elle s'est par ailleurs penchée sur la matière noire et a déterminé, qu'au sein de la Voie lactée, elle prenait la forme d'un halo et non d'un disque comme on le pensait jusqu'ici... « *Je suis très honorée de recevoir ce prix qui traduit la reconnaissance de mon travail par la communauté scientifique* », avoue celle qui confie que « *l'étude de la complexité de l'univers apporte beaucoup d'humilité, mais aussi d'espoir et permet de relativiser les problèmes du quotidien* »

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

